



CIRTES - UCLouvain
Rue de la Lanterne Magique 32 Bte
L2.04.02
1348 Louvain-La-Neuve
<https://uclouvain.be/fr/chercher/cirtes>

**DÉNOMBREMENT DU SANS-ABRISME ET DE L'ABSENCE DE CHEZ-
SOI
RAPPORT LOCAL
TOURNAI**

Prof. Dr. Martin Wagener, Prof. Dr. Koen Hermans

Nicolas De Moor

Louvain-la-neuve
Mars 2023

Colophon

Dénombrement du sans-abrisme & de l'absence de chez-soi – Rapport local Tournai

Coordination

Prof. Dr. Koen Hermans, LUCAS, Centrum voor Zorgonderzoek en Consultancy – KULeuven

Auteurs

Prof. Dr. Martin Wagener, CIRTES - UCLouvain

Nicolas De Moor, CIRTES – UCLouvain

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin



Table des matières

Chapitre 1	Introduction	7
1	Mesurer le sans-abrisme	7
2	Le premier dénombrement à Tournai	9
Chapitre 2	La méthode de dénombrement	10
1	Cadre scientifique du dénombrement	10
2	Partie quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)	11
2.1	Pourquoi dénombrer ?	11
2.2	Qui est dénombré ?	11
2.2.1	Situation de logement précaire	11
2.2.2	Lien avec Tournai.	13
2.3	Quand le dénombrement a-t-il lieu ?	13
2.4	Comment le dénombrement a-t-il lieu ?	13
2.4.1	Repérage préalable	13
2.4.2	Questionnaire en ligne	14
2.4.3	Travail préparatoire	14
2.4.4	Doublons	14
2.5	Organisation du dénombrement	15
2.6	Organisations participantes	15
3	Partie qualitative : récits de cas et réflexions sur les résultats	17
Chapitre 3	Les résultats quantitatifs	18
1	Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi	18
1.1	Dans l'espace public	19
1.2	En hébergement d'urgence	19
1.3	En foyer d'hébergement	19
1.4	En institution	20
1.5	Dans un logement non conventionnel	21
1.6	Chez des amis, de la famille ou des tiers	22
1.7	Sous menace d'expulsion	22
1.8	Situation de logement du 13 au 27 octobre 2022	22
1.9	Situation de logement 28 octobre et 13 – 27 octobre 2022	23
2	Caractéristiques du profil	25
2.1	Genre et âge	25
2.2	Nationalité et lieu de naissance	27
2.3	Composition du ménage	29
2.4	Santé	30

2.5	Passé en institution	32
2.6	Revenu	32
2.7	Prise en charge et adresse de référence auprès du CPAS	33
3	Caractéristiques du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi	35
3.1	Origine de l'instabilité de logement	35
3.2	Durée de l'instabilité de logement	36
4	Quelques groupes spécifiques	37
4.1	Enfants directement concernés par la situation de logement	38
4.1.1	Situation de logement le 28 octobre 2022	38
4.1.2	Quelques caractéristiques du profil des enfants mineurs directement concernés	39
4.2	Les femmes sans-abri et sans chez-soi	40
4.2.1	Situation de logement le 28 octobre 2022	40
4.2.2	Quelques caractéristiques du profil	40
4.2.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	41
4.3	Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi	41
4.3.1	Situation de logement le 28 octobre 2022	42
4.3.2	Quelques caractéristiques du profil	42
4.3.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	43
4.4	Les personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés)	43
4.4.1	Situation de logement le 28 octobre 2022	43
4.4.2	Quelques caractéristiques du profil	43
4.4.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	44
4.5	Groupe cible du programme <i>Housing First</i>	44
4.5.1	Situation de logement le 28 octobre 2022	45
4.5.2	Quelques caractéristiques du profil	45
4.5.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	46
4.6	Les personnes sans-abri et sans chez-soi sans revenu	46
4.6.1	Situation de logement le 28 octobre 2022	46
4.6.2	Quelques caractéristiques du profil	46
4.6.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	47
4.7	Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS	47
4.7.1	Situation de logement le 28 octobre 2022	47
4.7.2	Quelques caractéristiques du profil	48
4.7.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	48
4.8	Les personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil »	49
4.8.1	Quelques caractéristiques du profil	49
4.8.2	Caractéristiques de l'exclusion au logement	50
4.9	Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui séjournent chez des amis ou de la famille	50
4.9.1	Quelques caractéristiques du profil	50
4.9.2	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	51

5	Le cas des Ukrainiens réfugiés en raison de la guerre russo-ukrainienne	51
5.1	Situation de logement le 28 octobre 2022	52
5.2	Quelques caractéristiques du profil	52
Chapitre 4	Les résultats qualitatifs	53
1	Réflexions et récits de cas sur les résultats	53
1.1.	Nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi	53
1.2.	Jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi	53
1.3.	Femmes sans-abri et sans chez-soi	54
1.4.	Personnes en situation de sans-abrisme depuis au moins deux ans	56
1.5.	Familles nombreuses	57
1.6.	Raisons de la perte de logement	57
1.7.	Personnes sans-abri issues de l'immigration	59
1.8.	Personnes qui ont différentes solutions de logement	59
1.9.	Personnes âgées sans-abri (+60 ans)	60
2	Réflexions sur la méthode scientifique de dénombrement	61
Chapitre 5	Conclusions	62
1	Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Tournai	62
2	Les caractéristiques du profil des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Tournai	63
3	Quelques groupes spécifiques mis en évidence	64
4	Enseignements tirés d'un dénombrement réussi auprès de 33 organisations	66
	Références	69
	Annexe 1 : Services et organisations qui ont dénombré	71

Liste des tableaux

Tableau 1. Services participants et nombre de questionnaires encodés.	15
Tableau 2. Situation de logement des personnes dénombrées à Tournai le 28 octobre 2022.	18
Tableau 3. Nombre d'adultes en foyer d'hébergement le 28 octobre 2022.	19
Tableau 4. Nombre d'adultes en institution le 28 octobre 2022.	20
Tableau 5. Nombre d'adultes quittant ou restant plus longtemps en institution faute de solution de logement avant le 28 octobre 2022.	21
Tableau 6. Nombre d'adultes dans un logement non conventionnel le 28 octobre 2022.	21
Tableau 7. Nombre d'adultes sous menace d'expulsion le 28 octobre 2022.	22
Tableau 8. Situation de logement du 13 au 27 octobre 2022.	22
Tableau 9. Situation de logement dans l'espace public du 13 au 27 octobre 2022 avec situation de logement le 28 octobre 2022.	23
Tableau 10. Situation de logement en logement non conventionnel du 13 au 27 octobre 2022 avec situation de logement le 28 octobre 2022.	24
Tableau 11. Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	25
Tableau 12. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi.	26
Tableau 13. Situation de logement des personnes au 28 octobre 2022 et genre.	26
Tableau 14. Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	27
Tableau 15. Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non belges dénombrées.	28
Tableau 16. Composition des ménages des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	29
Tableau 17. Nombre de personnes sans-abri dénombrées ayant des enfants mineurs.	30
Tableau 18. Problèmes de santé des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	31
Tableau 19. Séjour antérieur dans une institution des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	32
Tableau 20. Revenu des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	33
Tableau 21. Dossier actif auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	34
Tableau 22. Adresse de référence auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	34
Tableau 23. Raisons de la perte du logement des personnes sans-abri dénombrées.	35
Tableau 24. Durée de l'instabilité de logement des personnes sans-abri dénombrées.	36
Tableau 25. Situation de logement des enfants mineurs directement concernés au 28 octobre 2022.	38
Tableau 26. Situation de logement des personnes au 28 octobre 2022 selon le genre.	40
Tableau 27. Situation de logement des personnes dénombrées à Tournai le 22 octobre 2022.	63

Liste des figures

Figure 1. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées (en %) (N=408).	25
Figure 2. Durée de l'instabilité de logement (en %) (N=408).	37

Chapitre 1 Introduction

Cette recherche s'appuie sur les recommandations de l'étude MEHOBEL (Demaerschalk et al., 2018). Dans cette étude, des chercheurs de LUCAS KU Leuven, du Centre for Care Research and Consultancy, de HIVA KU Leuven, de l'ULiège et de la Strada ont analysé les stratégies de mesure et de suivi pour cartographier l'exclusion liée au logement. Une recommandation spécifique de cette étude invite à réaliser un dénombrement ponctuel national. Cette méthode a été mobilisée pour la première fois en Belgique pour le dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi de Louvain (Demaerschalk et al, 2020).

En octobre 2020, cette méthode de dénombrement a de nouveau été utilisée dans la province du Limbourg et dans les villes de Gand, Liège et Arlon, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin.

En octobre 2021, des dénombrements ont été organisés dans la région W13 (région de Flandre du Sud-Ouest), la zone de première ligne BraViO (région de Vilvorde) et les villes de Charleroi et Namur.

En octobre 2022, de nouveaux dénombrements ont été réalisés dans les régions Middenkust, Midwest, Waasland, Boom-Mechelen-Lier, dans l'arrondissement de Bruges, dans les Welzijnszorg Kempen, dans la province du Brabant wallon, en communauté germanophone ainsi que dans la ville de Tournai. LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy et CIRTES UCLouvain ont, en collaboration avec les autorités locales et de nombreux services, institutions, associations et bénévoles, dénombré dans ces régions les personnes qui se trouvent dans une situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi. Ce rapport contient les résultats du dénombrement de Tournai.

Les chiffres sur le sans-abrisme montrent que cette problématique est en augmentation dans presque tous les pays européens. Des données comparables qui cartographient le sans-abrisme font actuellement défaut en Belgique. Cependant, des chiffres utiles sur l'étendue de ce problème et sur les caractéristiques du profil du groupe cible sont nécessaires pour permettre une approche efficace du sans-abrisme. Le nombre de personnes vivant dans des espaces publics, le nombre de personnes sans-abri chroniques ou à profil « bas seuil », de personnes contraintes de rester chez des amis, des parents ou des tiers et la trajectoire institutionnelle des jeunes adultes sans-abri sont, entre autres, des données cruciales pour concevoir une politique adaptée et efficace.

Les efforts de lutte contre le sans-abrisme ne peuvent être efficaces et efficaces que si l'on connaît le nombre et le profil des personnes concernées. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à un dénombrement régional. Ce rapport contient les résultats du dénombrement effectué dans la ville de Tournai, dont le comptage effectif a eu lieu le 28 octobre 2022. Le Relais Social Urbain de Tournai a pris en charge la coordination du dénombrement¹.

1 Mesurer le sans-abrisme

Le sans-abrisme est l'une des formes les plus extrêmes d'exclusion sociale. Il s'agit d'un problème complexe qui nécessite l'intervention des acteurs de l'aide sociale, du logement et de la santé. Pour

¹ En collaboration avec le CPAS et la Ville de Tournai pour le volet logistique.

déterminer les actions et les responsabilités concrètes, une première étape a été franchie le 12 mai 2014 avec l'accord de coopération sur le sans-abrisme. Cet accord définit les responsabilités de l'Etat fédéral, des communautés et des régions dans la lutte contre le sans-abrisme. Dans l'accord de coopération, les différents acteurs politiques reconnaissent la typologie ETHOS comme une définition cadre du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi. La typologie ETHOS (European Typology of Homelessness and Housing Exclusion) distingue quatre formes d'exclusion liées au logement : le sans-abrisme, l'absence de logement, le logement précaire et le logement inadéquat. Parmi ces quatre formes, on distingue ensuite un certain nombre de sous-catégories.

En Belgique, il existe deux sources légales principales qui définissent le terme « sans-abrisme ».

1. L'arrêté royal du 21 septembre 2004 contient une définition visant l'octroi d'une prime d'installation par le CPAS à certaines personnes qui « perdent leur qualité de sans-abri », donc qui viennent de retrouver un logement. Le sans-abrisme est défini comme suit :

Toute personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors un lieu de résidence ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition.

Il s'agit des personnes qui séjournent dans des centres d'accueil, dans la rue ou dans divers lieux publics non prévus à cet effet (par exemple, une gare). Elle concerne également les personnes qui sont accueillies temporairement par un particulier, dans le but de les aider pendant la période où elles n'ont pas de lieu de vie.

2. Dans la circulaire du 26 octobre 2006 relative à la loi du 26 mai 2002 sur le droit à l'intégration sociale afin d'encourager les efforts déployés par un CPAS pour intégrer les personnes sans-abri, une personne sans-abri est définie comme suit :

Une personne qui ne dispose pas d'un logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement personnel soit mis à sa disposition. Sont également visées les personnes qui sont hébergées provisoirement par un particulier en vue de leur porter secours de manière transitoire et passagère, en attendant qu'elles disposent d'un logement.

Cependant, à l'heure actuelle, il y a relativement peu de chiffres disponibles sur le nombre de personnes sans-abri en Belgique. Pourtant, des données fiables sont indispensables pour élaborer un plan d'action contre le sans-abrisme. La mesure de référence de Meys & Hermans (2014) date déjà de quelques années et a identifié pour la Flandre les utilisateurs des centres d'hébergement de nuit, des centres d'hébergement résidentiels, des logements accompagnés et des logements de transition, ainsi que le nombre et les caractéristiques des personnes et des ménages menacés d'expulsion. À Bruxelles, Bruss'Help (anciennement La Strada) organise un dénombrement bisannuel depuis 2008. En Wallonie, l'IWEPS a récemment entrepris l'exercice d'harmonisation de l'enregistrement des six Relais Sociaux. L'Observatoire wallon du sans-abrisme a été créé en 2022. Dans le cadre de l'étude MEHOBEL, des chercheurs de la KU Leuven, de l'ULiège et de La Strada de Bruxelles ont collaboré pour élaborer une stratégie commune de suivi de l'exclusion liée au logement en Belgique (Demaerschalk, et al., 2018). LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy, en collaboration avec la ville de Leuven, a organisé les premiers dénombrements du sans-abrisme en Flandre en 2020.

Pour mesurer le sans-abrisme, les chercheurs proposent d'utiliser la typologie ETHOS Light. Il s'agit d'une version simplifiée d'ETHOS, composée de six types de situations de logement précaire. Les deux définitions légales (voir ci-dessus) incluent ces six catégories d'ETHOS. ETHOS Light est spécifiquement développée pour la collecte de données sur le sans-abrisme. La version Light se concentre sur les situations de sans-abrisme les plus fréquemment citées (catégories 1-3) et à la valeur ajoutée de mentionner explicitement les catégories 4, 5 et 6. La catégorie 4 regroupe les personnes sortantes d'institution qui doivent rester plus longtemps dans l'institution parce qu'elles n'ont pas de solution de logement ou qui quittent l'institution sans solution de logement. La catégorie 5 est constituée des personnes logeant dans des logements non conventionnels. La catégorie 6 est constituée des personnes vivant temporairement avec des amis, de la famille ou des tiers. Dans la littérature internationale, on accorde de plus en plus d'attention à ce groupe de personnes sans-abri, que l'on inclut dans le phénomène de « sans-abrisme caché ». Les chercheurs eux-mêmes ajoutent une catégorie supplémentaire, à savoir les personnes qui risquent d'être expulsées de leur logement. Cette catégorie appartient à la définition large d'ETHOS. Dans la section 2.2.1, les différentes catégories ETHOS sont expliquées plus en détail.

2 Le premier dénombrement à Tournai

Afin d'élaborer un plan d'action local, il est nécessaire de cartographier le problème. La Fondation Roi Baudouin a donc fait appel à LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy et CIRTES UCLouvain afin d'exploiter au mieux les connaissances acquises dans le cadre du projet MEHOBEL et des premiers dénombrements du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Louvain, Gand, Arlon, Liège et dans la province du Limbourg.

Le dénombrement de Tournai est basé sur le dénombrement bisannuel danois, sur lequel sont également basés les dénombrements locaux belges antérieurs. Le Danemark effectue un dénombrement national depuis une dizaine d'années, les municipalités et les villes étant chargées de coordonner la collecte des données sur leur territoire (voir chapitre 2). Un institut national de recherche est responsable du dénombrement et de l'analyse des données. Dans cette méthodologie, les municipalités coopèrent intensivement avec tous les services qui sont directement ou indirectement en contact avec les personnes sans-abri et sans chez-soi. Lors du comptage, les services utilisent un court questionnaire pour identifier un certain nombre de caractéristiques du profil. Le succès de cette méthode dépend indéniablement de la volonté de tous les services de coopérer.

En outre, ce rapport fournit une composante qualitative à l'étude du phénomène. Dans cette partie spécifique, nous décrivons quelques cas spécifiques afin d'attirer l'attention sur les histoires derrière les chiffres. Nous décrivons également les résultats obtenus suite aux moments de retour avec les professionnels qui ont participé et avec certains services afin de recueillir leurs réflexions sur les chiffres et complexifier l'étude du phénomène.

Le chapitre 2 commence par la description de la méthode de dénombrement proprement dite. Le chapitre 3 présente les résultats quantitatifs du dénombrement à Tournai. Le chapitre 4 présente les résultats qualitatifs avec des récits de cas et des réflexions venant des acteurs du terrain de Tournai. Enfin, le chapitre 5 décrit les conclusions de ce premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi effectué à Tournai.

Chapitre 2 La méthode de dénombrement

L'objectif central de ce projet est d'organiser un dénombrement des personnes sans-abri ou sans chez-soi à Tournai. Il s'organise autour de deux questions de recherche :

- 1) Quel est le nombre de personnes sans-abri ou sans chez-soi à Tournai et comment se répartissent-elles parmi les situations de vie distinguées par la typologie ETHOS LIGHT ?
- 2) Quel est le profil des personnes sans-abri ou sans chez-soi à Tournai ?

Les réponses aux questions de recherche sont développées au moyen d'un dénombrement, complété par une partie qualitative. Nous décrivons ci-dessous le contexte scientifique du dénombrement.

1 Cadre scientifique du dénombrement

La mesure du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi est une tâche complexe. MEHOBEL a fait le point sur les différentes méthodes de mesure existantes.

Une de ces méthodes est le comptage ponctuel des personnes sans-abri et sans chez-soi (PIT – Point-in-Time count). A un moment précis (dont la durée peut être un jour, une semaine), un comptage est organisé dans un espace géographiquement délimité. Ces mesures peuvent se limiter au simple comptage (par ex. : comptages en rue) ou utiliser un bref questionnaire qui reprend quelques caractéristiques du profil des personnes dénombrées. Jusqu'en 2020, le dénombrement de Bruxelles, organisé par Bruss'Help, correspondait plutôt à la première approche². Le recensement danois est un exemple de la deuxième approche.

Une deuxième méthode consiste à enregistrer les utilisateurs des services destinés aux personnes sans-abri (abris de nuit, accueils de jour, maisons d'accueil, etc.). Ce genre de collectes est utilisé en permanence à Bruxelles via les services d'hébergement et l'IWEPS qui rassemble des données issues des Relais sociaux. L'avantage de ce type de méthode est qu'il y a une collecte continue de données. L'inconvénient principal est que cette méthode ne porte que sur les utilisateurs de services spécifiques pour les personnes sans-abri. Un autre inconvénient connu est ce que la littérature scientifique appelle le « *paradoxe des statistiques sur les services* » : plus il y a de services dans une région donnée, plus le nombre de personnes susceptibles d'être comptées est élevé. Pour certains services, le dénombrement coïncidera toujours et uniquement avec la capacité d'accueil.

Une troisième méthode est techniquement plus sophistiquée : relier différentes bases de données administratives et systèmes d'enregistrement, pour repérer et suivre les trajectoires des personnes sans-abri ou sans chez-soi. On peut se baser, par exemple, sur les enregistrements via le CPAS à la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale. Cette méthode est scientifiquement la plus prometteuse, mais fournit des données moins utiles pour les villes qui souhaitent mettre en œuvre une politique de

² Bruss'help est en train de mener une phase pilote avec 3 CPAS qui vise à rapprocher les deux méthodes.

réduction du sans-abrisme et d'absence de chez-soi à court terme. En outre, ces systèmes n'incluent que celles et ceux qui sont identifiés comme sans-abri ou sans chez-soi dans les CPAS.

La méthode de dénombrement utilisée ici correspond à la première citée et s'inspire de l'exemple danois. La méthode danoise suppose une collaboration intensive entre tous les services qui entrent en contact avec les personnes sans domicile. Au Danemark, elle s'étend sur une semaine déterminée dans l'année, au cours de laquelle un court questionnaire est complété pour chaque personne en situation de logement précaire. Les avantages de cette méthode sont les suivants : (1) on relève des caractéristiques de profil socio-économico-sanitaire, ce qui permet de développer une politique mieux ciblée, (2) on prend en compte aussi le sans-abrisme « caché » (les personnes qui séjournent temporairement chez des amis/famille/tiers ou dans des logements non conventionnels), (3) le dénombrement impliquant une coopération intensive entre tous les services concernés dans la ville, une dynamique pour une approche concertée du phénomène se crée, (4) sont impliqués non seulement les services dédiés aux personnes sans-abri, mais aussi d'autres services et organisations généralistes comme les services de proximité à bas seuil, les services de quartier, les services de première ligne et différentes institutions.

2 Partie quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)

Dans cette section, nous décrivons la méthode de comptage. Nous aborderons successivement pourquoi nous comptons, qui nous comptons, quand nous comptons et comment nous comptons. Cette section est basée sur les instructions reçues par les organisations et services participants. Cette méthode de dénombrement est décrite en détail dans le *manuel pratique pour les administrations locales*.

2.1 Pourquoi dénombrer ?

Un dénombrement permet de cartographier à un moment donné la population totale des personnes en situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi. Une définition très large de la situation d'absence de logement est utilisée, qui inclut les personnes en abri de nuit, les personnes sortant d'institutions, les personnes sous menace d'expulsion imminente, et les personnes qui, par nécessité, séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers ou encore dans une caravane, une tente, un garage, etc. En documentant également les profils socio-économico-sanitaires, on obtient un aperçu des caractéristiques de ces groupes, qui permettra une politique mieux ciblée pour lutter efficacement contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

2.2 Qui est dénombré ?

Nous appliquons deux conditions pour inclure une personne dans le dénombrement : (1) la situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi, (2) le lien avec Tournai.

2.2.1 Situation de logement précaire

Une situation de logement précaire est définie au moyen de la typologie ETHOS Light qui distingue six catégories de situations de logement très précaires et très instables. La menace d'expulsion est ajoutée

comme septième catégorie par les chercheurs. Les catégories d'ETHOS Light (+ la menace d'expulsion) sont présentées ci-dessous.

Tous les services sont invités à repérer les personnes qu'ils connaissent au moyen de ces catégories. Les personnes qui se trouvent dans l'une des catégories suivantes de situation précaire de logement sont comptabilisées.

1. **Dans l'espace public.** Personnes qui vivent dans l'espace public (en rue, dans les gares, ...).
2. **En hébergement d'urgence.** Personnes qui séjournent dans des structures d'accueil à bas seuil et de courte durée : abri de nuit, accueil d'hiver, ...
3. **En foyer d'hébergement pour personnes sans-abri³.** Personnes qui séjournent dans des maisons d'accueil ou des hébergements provisoires (séjour d'un an maximum en principe) : accueil de crise, maison d'accueil, logement supervisé sans contrat de bail, logement de transit du CPAS, centre pour victimes de violence, hôtel, auberge de jeunesse, structures d'accueil non agréées.
4. **En institution.** On distingue deux situations :
 - Personnes qui quittent l'institution (prison, hôpital, hôpital psychiatrique, établissement de protection de la jeunesse, habitat protégé, centre d'accueil type Fedasil) dans le mois suivant le jour du dénombrement sans solution de logement stable.
 - Personnes qui séjournent plus longtemps dans l'institution suite à l'absence de solution de logement stable à leur sortie.
5. **En logement non conventionnel.** Personnes qui, par manque de solution de logement, vivent dans une caravane, une cabane, un garage, un squat, une voiture, une tente, ... Nous comptons également comme logement non conventionnel :
 - Une chambre/logement sans contrat de bail ou accord de location
 - Une chambre/logement sans accès aux équipements de base comme une salle de bain et une cuisine. *Par exemple, une personne qui vit dans une petite chambre au-dessus d'un magasin et qui n'a pas d'équipement pour cuisiner et/ou prendre une douche.*
6. **Chez des amis, de la famille ou des tiers.** Personnes qui vivent temporairement chez des amis, des membres de la famille ou des tiers par manque de solution de logement.
7. **Sous menace d'expulsion.** On distingue quatre situations :
 - Personnes contre qui une décision judiciaire d'expulsion a été prononcée et qui doivent quitter leur logement dans le mois suivant le jour du dénombrement.
 - Personnes obligées de quitter leur logement en raison d'une déclaration d'insalubrité dans le mois qui suit le dénombrement.
 - Personnes obligées de quitter leur logement en raison d'une déclaration d'inhabitabilité dans le mois qui suit le dénombrement.

³ Le terme « foyer d'hébergement » renvoie de manière plus concise aux « centres d'hébergement pour sans-abri ou logements temporaires ». Il sera donc préférentiellement utilisé dans la suite de ce rapport.

- Personnes obligées de quitter leur logement suite à un délai de préavis qui est arrivé à échéance ou qui arrive à échéance dans le mois suivant le jour du dénombrement.

2.2.2 Lien avec Tournai.

Outre le fait que la personne se trouve dans l'une des situations de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi mentionnées ci-dessus, elle doit avoir un lien avec Tournai pour être dénombrée.

Pour être comptabilisée, la personne doit se trouver dans l'une des situations suivantes :

- La personne séjourne à Tournai
Par exemple : un couple est hébergé en accueil d'urgence, un jeune homme habite auprès de sa tante à Tournai, une femme domiciliée hors de Tournai y reste en maison d'accueil, etc.
- La personne séjourne en dehors de Tournai mais sa dernière adresse de résidence est à Tournai
Exemple 1. Une bénéficiaire du CPAS de Tournai séjourne dans un centre d'accueil pour femmes d'une autre ville.
Exemple 2. Une personne fréquentant un centre de jour est expulsée de son logement à Tournai et loge temporairement chez un ami à Charleroi.

Cette deuxième condition peut impliquer que nous dénombrons des personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS de Tournai. Cela peut être indiqué dans le questionnaire. Nous demandons également la commune où la personne a séjourné le jour du dénombrement, afin de pouvoir également donner des chiffres au niveau communal lorsque cela est nécessaire.

La durée du séjour à Tournai n'est soumise à aucune condition : dès que la personne passe la nuit à Tournai, elle est comptabilisée. Si les deux conditions sont remplies (situation de logement précaire et lien avec Tournai), un questionnaire est rempli pour la personne.

2.3 Quand le dénombrement a-t-il lieu ?

Nous avons dénombré les personnes le 28 octobre 2022. Nous pouvons ainsi nous faire une idée de la situation de logement des personnes sans-abri et sans chez-soi dans la nuit du 27 au 28 octobre 2022. En outre, nous interrogeons le(s) lieu(x) de séjour au cours des deux semaines précédentes le dénombrement. En effet, il n'est pas toujours possible pour le travailleur de connaître le lieu de séjour exact le jour du dénombrement, mais il peut connaître le lieu de séjour de la personne dans les jours qui précèdent le dénombrement.

2.4 Comment le dénombrement a-t-il lieu ?

2.4.1 Repérage préalable

Chaque organisation repère les personnes qu'elle connaît sur la base de leur situation de logement et de leur lien avec Tournai. Un questionnaire est complété pour les personnes qui répondent à ces deux conditions.

2.4.2 Questionnaire en ligne

Un court questionnaire est utilisé pour le dénombrement⁴. En plus de la situation de logement, ce questionnaire cherche à récolter quelques informations supplémentaires sur le profil des personnes. Les questions sont basées sur les directives européennes MPHASIS, une vaste étude européenne qui formule un certain nombre de directives pour mesurer le sans-abrisme (MPHASIS, 2009)

Le questionnaire est disponible et encodé via un lien internet. Des versions papiers sont également disponibles, mais doivent être ultérieurement encodées en ligne via le lien internet.

Si possible, le travailleur social remplit le questionnaire avec la personne dénombrée⁵. De cette façon, les personnes sont informées et impliquées dans le dénombrement. Remplir le questionnaire ensemble permet également de s'assurer que les résultats sont corrects et à jour. Si cela n'est pas possible ou souhaitable, le travailleur remplit lui-même le questionnaire.

2.4.3 Travail préparatoire

Certaines opérations préparatoires ont été effectuées par les services participants avant le 28 octobre, jour du dénombrement :

- Repérer les bénéficiaires/usagers qui rentrent dans les conditions pour être dénombrés (situation reprise dans ETHOS Light + lien avec Tournai).
- Si possible, parler du dénombrement aux personnes du public.
- Remplir partiellement le questionnaire à l'avance (en version papier)

2.4.4 Doublons

Plus il y a d'organisations participantes, plus le risque de double comptage est grand (par exemple, une personne séjourne à l'abri de nuit et est aussi bénéficiaire du CPAS : elle pourrait donc être dénombrée par ces deux services). Pour pouvoir identifier ces doublons, on a recours à un identifiant anonyme. Celui-ci se compose de la première lettre du prénom, de la première lettre du nom de famille et de la dernière lettre du nom de famille. En combinant l'âge, le sexe et cet identifiant anonyme, il est possible de repérer les doublons et de les supprimer de la base de données. Dès que les doublons ont été entièrement repérés et supprimés, la variable d'identification est retirée de la base de données. L'identification des doublons pour le dénombrement de Tournai est réalisée par le CIRTES – UCLouvain.

⁴ Le questionnaire se trouve dans le *manuel pratique pour les administrations locales* disponible via <https://www.kbs-frb.be/fr/denombrement-sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi>.

⁵ Cependant, la relation de confiance avec la personne doit toujours être respectée et protégée. Il est donc possible qu'il ne soit pas souhaitable de remplir le questionnaire (ou certaines parties de celui-ci) avec la personne.

2.5 Organisation du dénombrement

Le succès du dénombrement dépend de l'engagement des organisations locales. Elles entrent en contact avec le groupe cible et sont chargées de remplir les questionnaires. Pour les informer et les motiver, une réunion de lancement a été organisée à Tournai, suivi de diverses sessions d'information.

Le coup d'envoi du dénombrement de Tournai a été donné le 19 septembre 2022 par une présentation à l'Hôtel de Ville de Tournai. Début octobre 2022, plusieurs séances de formation ont été organisées pour informer davantage les services et les motiver à participer.

Au cours de ces sessions, le questionnaire et le manuel d'accompagnement ont été expliqués. L'équipe de recherche se tenait également à disposition pour répondre aux questions des travailleurs, notamment sur le questionnaire.

Dans les semaines précédant le dénombrement, les chercheurs étaient disponibles par téléphone et par courriel pour répondre aux éventuelles questions. Après le jour du dénombrement, les chercheurs ont envoyé, par l'intermédiaire de la coordinatrice locale, quelques rappels pour encourager les organisations à remplir les questionnaires. Un suivi assidu a été assuré par la coordinatrice locale tout au long du processus.

2.6 Organisations participantes

698 questionnaires ont été encodés par 31 services différents. Le tableau 1 donne un aperçu du nombre de questionnaires encodés par les différents services.

Tableau 1. Services participants et nombre de questionnaires encodés.

Services participants	Nombre de questionnaires encodés
Aux Chênes de Mambré	29
Auxilis	8
Braséro	33
Canal J	5
CHwapi	16
Citadelle	12
CPAS	142
Croix-Rouge - Centre ADA	12
DAL Tournai	4
Equipe mobile EMSI	1
Le Relais – Habitations Protégées du Hainaut	1
Housing First	10
La Consoude (CPAS)	6
Maison du Pichou	4
Le Logis Tournaisien	132
Les Oliviers (CPAS)	8
L'Espérance	8

L'Etape (Maison d'accueil)	18
L'Etape (Post-hébergement)	3
Maison de l'Habitat-Ville (Ville de Tournai)	7
Maison médicale Tournai	5
Maison médicale Le Gué	4
Les Marronniers CRP	4
Planning Familial « La Famille Heureuse »	1
Plateforme pour l'interculturalité à Tournai ASBL - Répit	37
Pré-en-bulle	2
Prison de Tournai	10
Relais Social Urbain de Tournai – Relais Santé	81
Service de Prévention Citoyenne – Département travailleurs de rue (Ville de Tournai)	91
SNCB	3
Non identifié	1
Total général	698

Un nombre important de questionnaires a été encodé par le CPAS de Tournai, le Logis Tournaisien et le Service de Prévention Citoyenne. On note qu'une grande variété de services ont rempli des questionnaires.

En plus de ces services participants, un certain nombre de services n'ont pas participé au dénombrement. Certains services n'ont pas répondu à la demande de participation, d'autres ont indiqué que leur participation était impossible en raison d'autres engagements ou d'un manque de temps. D'autres services encore ont indiqué qu'ils disposaient de trop peu d'informations ou qu'ils n'étaient pas en contact avec les personnes visées par le dénombrement. Il est possible que les personnes avec lesquelles ces services sont en contact soient connues et dénombrées par d'autres services. Mais il est également possible que le nombre réel de personnes sans-abri et sans chez-soi soit plus élevé que celui rapporté dans cette étude.

Enfin, certains services ont pris part à l'ensemble du processus mais n'ont pas dû remplir de questionnaire soit parce qu'aucun de leurs usagers ne rentraient dans les conditions pour être dénombré, soit parce qu'ils ont collaboré directement avec un autre service. C'est notamment le cas des Jeunes Organisés et Combattifs et de l'Equipe Mobile EMSA.

Une fois la phase de récolte des questionnaires clôturée (la date limite pour encoder les questionnaires était le 21 novembre 2022), un nettoyage de la base de données a été effectué. Ce nettoyage vise à repérer et éliminer les doublons, contrôler que l'ID de la personne est valide et vérifier si la situation de logement de la personne rentre dans les conditions du dénombrement.

Sur les 698 questionnaires encodés, **433** ont été conservés pour l'analyse proprement dite et 265 supprimés de la base de données :

183 questionnaires ont été supprimés, car ils constituaient un doublon. Autrement dit, un ou plusieurs questionnaires ont été remplis pour la même personne. Lorsque des doublons étaient repérés, les questionnaires retenus étaient ceux qui avaient été remplis en présence de la personne. A défaut, le questionnaire le plus complet était gardé.

16 questionnaires ont été supprimés, car ils ne donnaient aucune information sur la situation de logement de la personne (ni dans la nuit du 27 au 28 octobre, ni dans les 14 jours précédents). Par conséquent, il n'est pas possible de savoir si la personne est en situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi et donc si elle fait bien partie du public.

1 questionnaire a été supprimé, car il ne contenait pas un identifiant anonyme valide. Par conséquent, il n'est pas possible de vérifier si un ou plusieurs questionnaires ont déjà été introduits pour cette même personne, ce qui pourrait surestimer le nombre de personnes dénombrées.

66 questionnaires ont été supprimés, car la situation de logement ne correspondait pas à une des catégories de la typologie ETHOS. Pour ces questionnaires, la réponse à la question sur la situation de logement avait été donnée en indiquant "Autre" et en spécifiant dans un commentaire la situation en question.

Les services ont principalement rempli eux-mêmes les questionnaires. Sur l'ensemble des questionnaires retenus pour l'analyse, 28.5% ont été remplis avec la personne et 68.5% ont été remplis uniquement par le travailleur. Pour le reste, l'information n'a pas été indiquée.

3 Partie qualitative : récits de cas et réflexions sur les résultats

En plus de ces résultats quantitatifs, nous mettons également en lumière les histoires qui se cachent derrière ces chiffres. À cette fin, nous avons organisé une séance de retour vers les acteurs le 15 décembre 2022 auxquels les services participants ont été conviés. Les premiers résultats du dénombrement ont été présentés et les participants ont été invités à donner leur avis et à interpréter les chiffres.

De plus, après cette séance de discussion, les participants ont été invités à remplir un bref questionnaire en ligne dans lequel il leur était demandé de décrire certains cas de personnes sans-abri avec lesquelles ils étaient en contact. Ils avaient également la possibilité de faire des commentaires sur les résultats et de pointer les résultats marquants et reconnaissables.

11 services différents ont rempli ce questionnaire en ligne leur permettant de présenter des récits de cas.

Chapitre 3 Les résultats quantitatifs

Dans ce chapitre, nous décrivons les résultats quantitatifs du premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Tournai. Nous discutons du nombre de personnes sans-abri dénombrées et de certaines caractéristiques du profil de ce groupe. Nous examinons ensuite plus en détail certains sous-groupes et chiffres spécifiques.

Dans le but de garder une meilleure comparaison avec les autres dénombrements effectués ces dernières années en Belgique, nous présentons les réfugiés ukrainiens dans une section à part en fin de chapitre. Ceux-ci ne sont donc pas inclus dans les analyses qui suivent. Sur les 433 questionnaires gardés pour l'analyse, 25 concernent des réfugiés ukrainiens et 408 sont donc mobilisés dans les analyses ci-dessous.

1 Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi

Dans la nuit du 27 au 28 octobre 2022, 408 personnes sans-abri et sans chez-soi ont été dénombrées à Tournai. 96 enfants mineurs qui sont dans la même situation de logement précaire que leur(s) parent(s) ont également été dénombrés. Au total, nous avons donc dénombré 504 adultes et enfants sans-abri et sans chez-soi. Le tableau 2 donne un aperçu de la situation de séjour des adultes dénombrés et des enfants mineurs le 28 octobre 2022.

Tableau 2. Situation de logement des personnes dénombrées à Tournai le 28 octobre 2022.

	Nombre d'adultes	%	Nombre d'enfants	%
1 Dans l'espace public	26	6.4%	1	1.0%
2 En hébergement d'urgence	18	4.4%	0	0.0%
3 En foyer d'hébergement (maison d'accueil, log. de transit, etc.)	100	24.5%	48	50.0%
4 En institution	42	10.3%	2	2.1%
5 Dans un logement non conventionnel	83	20.3%	25	26.0%
6 Chez des amis, de la famille ou des tiers	110	27.0%	16	16.7%
Total ETHOS LIGHT	379	92.9%	92	95.8%
7 Sous menace d'expulsion	7	1.7%	4	4.2%
Inconnu	22	5.4%	0	0.0%
Total	408	100%	96	100%

Les chiffres montrent que les personnes dénombrées à Tournai séjournent le plus souvent chez des amis, de la famille ou des tiers, en foyer d'hébergement et dans un logement non conventionnel. La

moitié des enfants mineurs directement concernés par la situation de logement est hébergée en foyer d'hébergement (48 enfants, 50.0%).

Les catégories 1 à 6 sont les catégories du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi selon la définition ETHOS Light. Au total, nous avons compté 379 adultes et 92 enfants mineurs qui sont sans-abri selon cette définition. Les catégories 5 et 6 indiquent que 193 adultes et 41 enfants dénombrés sont dans une situation de sans-abrisme invisible.

Le tableau 2 montre également que le nombre de personnes dormant à l'extérieur, celles en hébergement d'urgence et celles en centre d'hébergement pour sans-abri ou logement temporaire⁶ (144 personnes) représente 35.3% du nombre total de personnes dénombrées. Pour 22 personnes (5.4%), aucun lieu de séjour n'a été précisé pour la nuit du 27 au 28 octobre 2022.

Dans ce qui suit, la répartition des adultes dans chaque catégorie de logement est examinée plus en détail. La situation de séjour des enfants mineurs est abordée plus loin dans ce chapitre.

1.1 Dans l'espace public

Dans la nuit du 27 au 28 octobre 2022, nous avons dénombré 26 personnes (6.4%) qui ont séjourné dans l'espace public à Tournai.

1.2 En hébergement d'urgence

Nous avons dénombré 18 personnes (4.4%) qui ont séjourné dans un hébergement d'urgence sur le territoire de Tournai.

1.3 En foyer d'hébergement

Il y avait 100 personnes (24.5%) en foyer d'hébergement. Le tableau 3 montre dans quels centres d'accueil spécifiques ces personnes ont séjourné.

Tableau 3. Nombre d'adultes en foyer d'hébergement le 28 octobre 2022.

	Fréquences	%
Centre d'hébergement de crise	0	0.0%
Maison d'accueil	74	74.0%
Logement supervisé sans contrat de location	10	10.0%
Maison de refuge pour victimes de violences	7	7.0%
Logement à court terme des autorités locales	0	0.0%
Logement à court terme hors administration locale	1	1.0%
Hôtel, auberge de jeunesse	5	5.0%

⁶ Le terme « Foyer d'hébergement » est également utilisé comme synonyme dans ce rapport.

Centre d'accueil hors région	2	2.0%
Autre	0	0.0%
Non précisé	1	1.0%
Total	100	100%

Sur les 100 personnes qui ont séjourné dans un foyer d'hébergement, 74 personnes ont séjourné dans une *maison d'accueil* (74.0%). 10 personnes ont séjourné dans un *logement supervisé sans contrat de location* (10.0%), 7 personnes ont séjourné dans une *maison de refuge pour victimes de violences* (7.0%) et 5 personnes ont séjourné dans un *hôtel ou une auberge de jeunesse* (5.0%). Quelques personnes ont séjourné dans un *centre d'accueil hors région* (2 personnes, 2.0%) et dans un *logement à court terme hors administration locale* (1 personne, 1.0%). Pour 1 personne, le foyer d'hébergement spécifique n'a pas été précisé (1.0%). A noter qu'aucune des personnes dénombrées à Tournai n'a séjourné dans un *logement à court terme des autorités locales*.

1.4 En institution

42 personnes (10.3%) séjournèrent dans une institution qu'elles 1) auraient déjà dû quitter mais dans laquelle elles restent plus longtemps faute de solution de logement ou 2) qu'elles devraient quitter avant le 30 novembre 2022 et ne disposent pas d'une solution de logement stable. Le tableau 4 montre la répartition de ce groupe dans les différents types d'institutions.

Tableau 4. Nombre d'adultes en institution le 28 octobre 2022.

	Fréquences	%
Prison	12	28.6%
Hôpital général	8	19.0%
Hôpital psychiatrique ou service psychiatrique	9	21.4%
Protection/aide à la jeunesse	1	2.4%
Habitation protégée	0	0.0%
Centre d'accueil pour migrants/FEDASIL/Croix Rouge	11	26.2%
Initiative locale d'accueil - ILA	0	0.0%
Autre	1	2.4%
Total	42	100%

Sur les 42 personnes qui séjournèrent en institution, 12 séjournèrent en *prison* (28.6%), 11 séjournèrent dans un *centre d'accueil pour migrants/FEDASIL/Croix-Rouge* (26.2%), 9 séjournèrent dans un *hôpital psychiatrique ou service psychiatrique* (21.4%) et 8 séjournèrent dans un *hôpital général* (19.0%). 1 personne séjournait dans une institution de *protection/aide à la jeunesse* (2.4%). Une personne séjournait dans un « Autre » type d'institution (2.4%), à savoir une *maison de repos provisoirement en attendant un logement social*.

Le tableau 5 montre combien de personnes doivent quitter cette institution dans un délai d'un mois et n'ont pas de solution de logement et combien de personnes restent plus longtemps dans cette institution en raison de l'absence de solution de logement. 18 personnes dénombrées qui séjournent en institution devront quitter l'institution dans un délai d'un mois sans solution de logement (42.9%) et 18 autres y restent plus longtemps en raison de l'absence d'une solution de logement (42.9%). Pour 6 personnes, l'information n'est pas connue (14.2%).

Tableau 5. Nombre d'adultes quittant ou restant plus longtemps en institution faute de solution de logement avant le 28 octobre 2022.

	Fréquences	%
La personne doit quitter l'institution dans un délai d'un mois sans solution de logement	18	42.9%
La personne reste plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence de solution de logement	18	42.9%
Inconnu	6	14.2%
Total	42	100%

1.5 Dans un logement non conventionnel

Tableau 6. Nombre d'adultes dans un logement non conventionnel le 28 octobre 2022.

	Fréquences	%
Voiture, camion	2	2.4%
Tente	30	36.2%
Garage	0	0.0 %
Squat	31	37.4%
Caravane, roulotte	4	4.8%
Logement sans titre de location/propriété	4	4.8%
Logement sans accès aux besoins de base	10	12.0%
Autre	2	2.4%
Total	83	100%

83 personnes dénombrées (19.2%) ont séjourné dans un logement non conventionnel. Le tableau ci-dessus montre que 31 personnes de ce groupe ont séjourné dans un *squat* (37.4%) tandis que 30 personnes séjournèrent dans une *tente* (36.2%). Les autres personnes dénombrées qui étaient dans un logement non conventionnel la nuit du 27 au 28 octobre 2022 ont séjourné dans un *logement sans accès aux besoins de base* (10 personnes, 12.0%), dans une *caravane/roulotte* (4 personnes, 4.8%), dans un *logement sans titre de location/propriété* (4 personnes, 4.8%) et dans une *voiture* ou un *camion* (2 personnes, 2.4%). 2 personnes ont séjourné dans un *autre* type de logement non conventionnel (2.4%), à savoir « un duplex de 2 personnes non adapté pour 8 personnes » et « un domicile surpeuplé ».

1.6 Chez des amis, de la famille ou des tiers

Le groupe le plus important de personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées était hébergé par des amis, de la famille ou des tiers en raison de l'absence d'une autre solution de logement (110 personnes, 27.0%).

1.7 Sous menace d'expulsion

Il y avait 7 personnes qui séjournaient dans un logement où elles risquent d'être expulsées (au plus tard le 30 novembre 2022) (1.7%). Le tableau 7 montre la répartition de ce groupe en fonction de la raison de leur expulsion imminente.

Tableau 7. Nombre d'adultes sous menace d'expulsion le 28 octobre 2022.

	Fréquences	%
Décision judiciaire d'expulsion	2	28.6%
Obligation de quitter suite à une décision d'insalubrité	1	14.3%
Obligation de quitter suite à une décision d'inhabitabilité	1	14.3%
Préavis écoulé	0	0.0%
Préavis se terminant dans le mois suivant le jour du dénombrement	3	42.9%
Autre	0	0.0%
Total	7	100%

Sur les 7 personnes en logement sous menace d'expulsion, 3 l'étaient en raison d'un *préavis se terminant dans le mois*, 2 en raison d'une *décision judiciaire d'expulsion*, 1 en raison d'une *obligation de quitter suite à une décision d'insalubrité* et 1 autre en raison d'une *obligation de quitter suite à une décision d'inhabitabilité*.

1.8 Situation de logement du 13 au 27 octobre 2022

Outre la situation de logement le 28 octobre 2022, la situation de logement au cours des deux semaines précédant le jour du dénombrement a également été cartographiée : il a été indiqué où la personne a séjourné pendant la période du 13 au 27 octobre 2022. Comme la situation de logement peut varier pendant cette période, plusieurs options peuvent être indiquées. Le tableau 8 présente la situation de logement des personnes dénombrées au cours de la période du 13 au 27 octobre 2022.

Tableau 8. Situation de logement du 13 au 27 octobre 2022.

	Nombre d'adultes	%
1 Dans l'espace public	40	8.4%
2 En hébergement d'urgence	38	8.0%
3 En foyer d'hébergement	100	21.1%

4	En institution	41	8.6%
5	Dans un logement non conventionnel	106	22.3%
6	Chez des amis/famille/tiers	138	29.1%
7	Sous menace d'expulsion	10	2.1%
	Autre	0	0.0%
	La personne n'était pas sans-abri ou sans chez-soi	0	0.0%
	Inconnu	2	0.4%
	Total	475	100%

Au total, il y a 475 situations de logement (une personne peut avoir connu différentes situations de logement durant la période du 13 au 27 octobre 2022).

Sur cette période, les personnes dénombrées séjournent le plus souvent *chez des amis, de la famille ou des tiers* (138 personnes, 29.1%), *dans un logement non conventionnel* (106 personnes, 22.3%) et *en foyer d'hébergement* (100 personnes, 21.1%). 41 personnes ont séjourné *en institution* (8.6%), 40 *dans l'espace public* (8.4%) et 38 *en hébergement d'urgence* (8.0%). 10 personnes ont séjourné *dans un logement sous menace d'expulsion* (2.1%) tandis que pour 2 autres personnes, la situation de logement des 14 derniers jours est *inconnue* (0.4%).

1.9 Situation de logement 28 octobre et 13 – 27 octobre 2022

Afin de vérifier les différents lieux de séjour des personnes dénombrées, nous comparons les chiffres de leur situation de logement du 28 octobre avec leur(s) situation(s) de logement du 13 au 27 octobre. Le tableau 9 présente la comparaison entre les personnes ayant passé au moins une nuit dans l'espace public au cours de la période du 13 au 27 octobre et leur situation de logement le 28 octobre.

Tableau 9. Situation de logement dans l'espace public du 13 au 27 octobre 2022 avec situation de logement le 28 octobre 2022.

Situation de logement 28 octobre 2022		Situation de logement 13-27 octobre 2022 : espace public	
		Nombre d'adultes	%
1	Dans l'espace public	20	50.0%
2	En hébergement d'urgence	3	7.5%
3	En foyer d'hébergement	0	0.0%
4	En institution	2	5.0%
5	Dans un logement non conventionnel	6	15.0%
6	Chez des amis, de la famille ou des tiers	7	17.5%
7	Sous menace d'expulsion	0	0.0%
	Inconnu	2	5.0%
	Total	40	100%

Sur la période du 13 au 27 octobre 2022, nous avons dénombré 40 personnes qui ont séjourné dans l'espace public. Ce nombre est supérieur au nombre de personnes qui ont séjourné dans l'espace public la nuit du 27 au 28 octobre (26 personnes).

La moitié des personnes qui ont séjourné dans l'espace public durant la période du 13 au 27 octobre 2022 séjournaient également dans l'espace public la nuit du 27 au 28 octobre 2022 (50.0%). On constate également que certaines personnes séjournaient chez des amis, de la famille ou des tiers (7 personnes, 17.5%) ou dans un logement non conventionnel (6 personnes, 15.0%). Quelques personnes séjournaient en hébergement d'urgence (3 personnes, 7.5%) ou en institution (2 personnes, 5.0%).

Nous examinons également les résultats pour le groupe de personnes ayant passé au moins une nuit dans un logement non conventionnel au cours de la période du 13 au 27 octobre 2022. Le tableau 10 présente la comparaison entre les personnes ayant passé au moins une nuit dans un logement non conventionnel au cours de la période du 13 au 27 octobre et leur situation de logement le 28 octobre.

Tableau 10. Situation de logement en logement non conventionnel du 13 au 27 octobre 2022 avec situation de logement le 28 octobre 2022.

Situation de logement 28 octobre 2022		Situation de logement 13-27 octobre 2022 : logement non conventionnel	
		Nombre d'adultes	%
1	Dans l'espace public	7	6.6%
2	En hébergement d'urgence	4	3.8%
3	En foyer d'hébergement	0	0.0%
4	En institution	1	0.9%
5	Dans un logement non conventionnel	78	73.6%
6	Chez des amis, de la famille ou des tiers	9	8.5%
7	Sous menace d'expulsion	0	0.0%
	Inconnu	7	6.6%
Total		106	100%

Nous avons dénombré 106 personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel pendant la période du 13 au 27 octobre 2022. Ce nombre est bien supérieur au nombre de personnes qui séjournaient dans un logement non conventionnel la nuit du 27 au 28 octobre 2022 (83 personnes). La plupart séjournaient également *dans un logement non conventionnel* le 28 octobre 2022 (78 personnes des personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel au cours des deux semaines précédant le dénombrement séjournaient également dans un logement non conventionnel le jour du dénombrement ce qui représente 73.6% du total des personnes ayant séjourné dans un logement non conventionnel dans les deux semaines précédant le dénombrement). On constate également parmi les personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel au cours des deux semaines précédant le dénombrement, la situation de logement le jour du dénombrement est *inconnue* pour 7 d'entre eux.

2 Caractéristiques du profil

2.1 Genre et âge

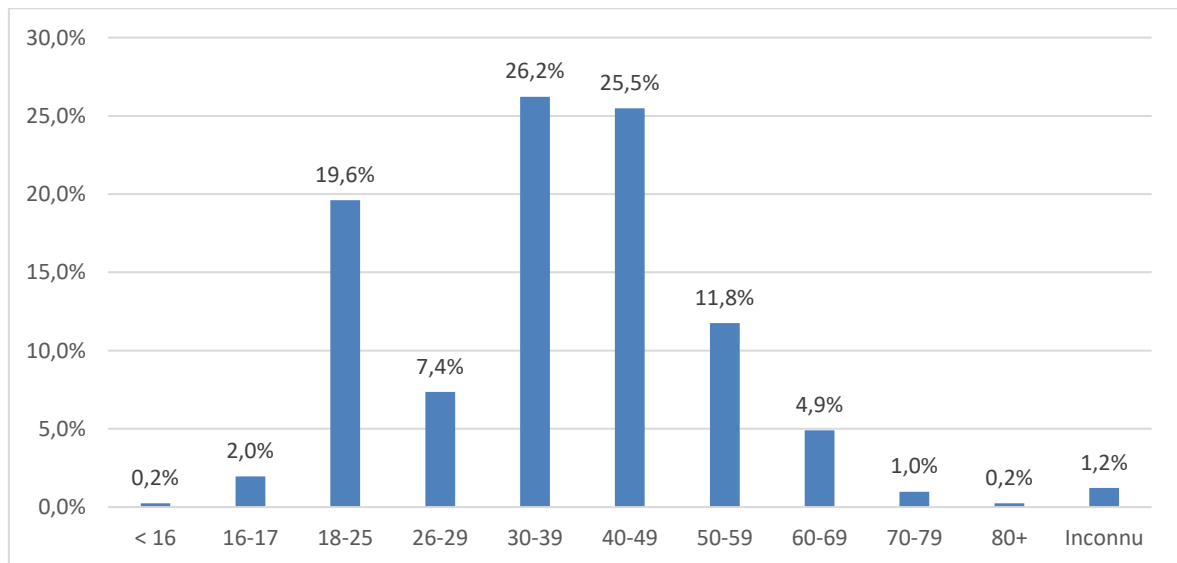
La majorité des personnes dénombrées à Tournai sont des hommes (277 personnes, 67.9%). 1/3 environ des personnes dénombrées sont des femmes (131 personnes, 32.1%).

Tableau 11. Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	Pourcentage
Homme	277	67.9%
Femme	131	32.1%
X	0	0.0%
Total	408	100%

La répartition par âge montre un groupe important de jeunes adultes : près d'une personne sur cinq de toutes les personnes dénombrées est âgée entre 18 et 25 ans (80 personnes, 19.6%). Plus de la moitié ont moins de 40 ans (226 personnes, 55.4%). 6.1% ont au moins 60 ans et parmi celles-ci, 1 personne a 80 ans ou plus. L'âge n'est pas connu pour 5 personnes dénombrées.⁷

Figure 1. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées (en %) (N=408).



⁷ Un mineur de moins de 16 ans a été dénombré. Cela signifie qu'un questionnaire a été rempli pour lui. Après une analyse approfondie, il a été décidé de garder cette personne dans l'analyse parce qu'elle correspondait à un profil de mineur isolé. Cette personne n'appartient donc pas au groupe des enfants mineurs dénombrés via les parents dont il sera question plus loin dans ce chapitre.

Tableau 12. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi.

	Nombre d'adultes	%
< 16 ans	1	0.2%
16 - 17 ans	8	2.0%
18 – 25 ans	80	19.6%
26 – 29 ans	30	7.4%
30 – 39 ans	107	26.2%
40 – 49 ans	104	25.5%
50 – 59 ans	48	11.8%
60 – 69 ans	20	4.9%
70 – 79 ans	4	1.0%
> 80 ans	1	0.2%
Inconnu	5	1.2%
Total	408	100%

Des différences peuvent être observées entre les différentes situations de logement du 28 octobre par rapport au genre et à l'âge des personnes dénombrées.

En ce qui concerne le genre, les hommes constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement.

Tableau 13. Situation de logement des personnes au 28 octobre 2022 et genre.

	Nombre d'hommes	%	Nombre de femmes	%	Total	%
1 Dans l'espace public	21	80.8%	5	19.2	26	100%
2 En hébergement d'urgence	16	88.9%	2	11.1%	18	100%
3 En foyer d'hébergement	51	51.0%	49	49.0%	100	100%
4 En institution	38	90.5%	4	9.5%	42	100%
5 Dans un logement non conventionnel	59	71.1%	24	28.9%	83	100%
6 Chez des amis, de la famille ou des tiers	74	67.3%	36	32.7%	110	100%
Total ETHOS LIGHT	259	68.3%	120	31.7%	379	100%
7 Sous menace d'exclusion	4	57.1%	3	42.9%	7	100%
Inconnu	14	63.6%	8	36.4%	22	100%
Total	277	67.9%	131	32.1%	408	100%

Les plus grandes différences entre hommes et femmes apparaissent dans les séjours *dans l'espace public* (80.8% des personnes séjournant dans l'espace public sont des hommes), en *hébergement d'urgence* (88.9%), en *institution* (90.5%) et *dans un logement non conventionnel* (71.1%). Les différences sont moins prononcées en *foyer d'hébergement* (51.0%), *chez des amis/famille/tiers* (67.3%) et *sous menace d'expulsion* (57.1%).

En ce qui concerne les catégories d'âge, les *30-39 ans* (7 personnes) et les *40-49 ans* (12 personnes) sont les groupes les plus représentés *dans l'espace public* (26.9% et 46.2% respectivement).

En *hébergement d'urgence*, les *30-39 ans* (4 personnes, 22.2%), les *40-49 ans* (6 personnes, 33.3%) et les *50-59 ans* (3 personnes, 16.7%) constituent les groupes les plus importants.

En *foyer d'hébergement*, les *18-25 ans* (25 personnes, 25.0%), les *30-39 ans* (26 personnes, 26.0%) et les *40-49 ans* (21 personnes, 21.0%) constituent les groupes les plus importants.

En *institution*, ce sont les *30-39 ans* (9 personnes) qui sont les plus représentés (21.4%).

Pour les personnes dans un *logement non conventionnel*, on constate que 28 d'entre-elles ont *30-39 ans* (33.7%) et 16 ont *18-25 ans* (19.3%).

En ce qui concerne la situation de séjour *chez des amis, de la famille ou des tiers*, ce sont les *40-49 ans* (38 personnes, 34.5%), les *30-39 ans* (21 personnes, 19.1%) et les *18-25 ans* (20 personnes, 18.2%) qui sont les plus nombreux.

Dans la dernière catégorie, celle des logements *sous menace d'expulsion*, les *30-39 ans* (3 personnes, 42.9%) forment également le groupe le plus important.

2.2 Nationalité et lieu de naissance

72.1% des personnes dénombrées à Tournai ont la nationalité belge (294 personnes). 26.7% ont une *autre nationalité* (109 personnes). Précisément, parmi les personnes qui ont une *autre nationalité*, 36 personnes sont *citoyennes de l'Union européenne* (8.8%) et 71 sont *citoyennes hors-UE* (17.4%). Les autres nationalités les plus fréquentes sont la nationalité *française* (27 personnes, 6.6%), *érythréenne* (18 personnes, 4.4%), *éthiopienne* (15 personnes, 3.7%) et *marocaine* (8 personnes, 2.0%). 2 personnes sont *apatrides* et pour 5 personnes, la nationalité est *inconnue* (sur ces 5 personnes, on sait que deux ne sont pas belges).

Tableau 14. Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Nombre d'adultes	%
Belge	294	72.1%
Citoyen UE	36	8.8%
Citoyen hors-UE	71	17.4%
Apatride	2	0.5%
Inconnu	5	1.2%
Total	408	100%

La majorité des personnes dénombrées sont nées en *Belgique* (69.6%). Les autres pays de naissance les plus fréquents sont la *France* (24 personnes, 5.9%), l'*Erythrée* (18 personnes, 4.4%), l'*Ethiopie* (15 personnes, 3.7%) et le *Maroc* (10 personnes, 2.5%). Pour 7 personnes, le pays de naissance est *inconnu*.

Lorsque les personnes sans-abri dénombrées n'ont pas la nationalité belge (ce qui représente 111 personnes⁸ sur les 408 dénombrées), ils n'ont le plus souvent *pas de document de séjour valide* (47 personnes, 42.4%). 34 personnes ont un *titre de séjour permanent* (30.6%) et 14 personnes ont un *titre de séjour temporaire* (12.6%). Les autres personnes ont une *procédure en cours* (4 personnes, 3.6%) ou un *autre document* (2 personnes, 1.8%). Pour 10 personnes, le statut est *inconnu* (9.0%).

Un droit de séjour temporaire est un droit de séjour limité dans le temps et/ou conditionnel : il peut prendre fin si les conditions ne sont pas remplies. Le terme « en procédure » désigne les personnes qui se trouvent dans une phase allant de la demande de droit de séjour à la décision finale. Pendant cette procédure en attente, ces personnes n'ont pas de résidence légale (Agentschap Integratie en Inburgering, 2020).

Tableau 15. Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non belges dénombrées.

	Nombre d'adultes	%
Titre de séjour permanent	34	30.6%
Titre de séjour temporaire	14	12.6%
Procédure en cours	4	3.6%
Pas de document de séjour valide	47	42.4%
Autre	2	1.8%
Inconnu	10	9.0%
Total	111	100%

Des différences peuvent être observées entre les différentes situations de logement du 28 octobre par rapport à la nationalité et au pays de naissance des personnes dénombrées.

En ce qui concerne la nationalité, les personnes de nationalité belge constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement.

Les plus grandes différences entre Belges et non-Belges apparaissent dans les séjours *en hébergement d'urgence* (88.9% des personnes séjournant en hébergement d'urgence ont la nationalité belge) et *en foyer d'hébergement* (86.0%). Les différences sont moins prononcées *dans l'espace public* (65.4%), en *institution* (61.9%) et *chez des amis, de la famille ou des tiers* (75.5%). La différence la moins forte apparaît dans les séjours *dans un logement non conventionnel* qui concernent 55.4% de Belges et 44.6% de non-Belges ainsi que les logements *sous menace d'expulsion* (57.1%)

En ce qui concerne le pays de naissance, les tendances sont similaires puisque les personnes nées en Belgique constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement. Les différences

⁸ Il s'agit des 36 citoyens UE, des 71 citoyens hors UE, des 2 apatrides et des 2 personnes dont la nationalité est inconnue mais dont on sait qu'elles n'ont pas la nationalité belge.

s'observent particulièrement au niveau des séjours *en hébergement d'urgence* (83.3% des personnes séjournant en hébergement d'urgence sont nées en Belgique) et *en foyer d'hébergement* (85.0%). Les différences sont moindres en ce qui concerne les séjours *dans l'espace public* (61.5%), *en institution* (61.9%), *chez des amis, de la famille ou des tiers* (73.6%) et *dans un logement sous menace d'expulsion* (57.1%). La différence la moins forte concerne les personnes séjournant *dans un logement non conventionnel* puisque 50.6% des personnes y séjournant sont nées en Belgique.

Des différences peuvent également être observées en ce qui concerne les titres de séjour des personnes n'ayant pas la nationalité belge.

Ainsi, on constate notamment que, parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, 80.6% des personnes séjournant *dans un logement non conventionnel* n'ont *pas de document de séjour valide* (29 personnes) et 68.8% des personnes séjournant *en institution* ont un *titre de séjour permanent* (11 personnes).

2.3 Composition du ménage

Le ménage est composé des personnes avec lesquelles la personne sans-abri ou sans chez-soi partage un lieu de résidence. Elle inclut les personnes avec lesquelles la personne vit et ne comprend que les ménages privés (par exemple, pas de maisons d'étudiants). Si une personne vit temporairement avec sa famille ou des amis, ces personnes ne font pas partie du ménage, car il ne s'agit pas d'un lieu de résidence temporaire pour ces personnes. La situation réelle est également prise en compte : les partenaires non mariés sont appelés « partenaires ».

Le groupe des enfants mineurs est divisé en deux groupes : 1) les enfants directement concernés qui se trouvent dans la même situation de vie que leur(s) parent(s) et 2) les enfants indirectement concernés qui ne se trouvent pas dans la même situation de vie que leur(s) parent(s). Il s'agit toujours des enfants de la personne et/ou des enfants du partenaire de la personne. Lorsque la personne n'a aucun contact avec ses enfants, « aucun » enfant a été indiqué pour les deux groupes.

Tableau 16. Composition des ménages des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	Pourcentage
Isolé sans enfant	287	70.4%
Isolé avec enfant(s)	45	11.0%
En couple sans enfant	41	10.1%
En couple avec enfant(s)	14	3.4%
Avec ses parents sans enfant	8	2.0%
Avec ses parents avec enfant(s)	1	0.2%
Autre ménage sans enfant	3	0.7%
Autre ménage avec enfant(s)	1	0.2%
Autre type de ménage	0	0.0%
Inconnu	8	2.0%
Total	408	100%

Environ 287 personnes sans-abri et/ou sans chez-soi dénombrées sont des personnes qui vivent *isolées sans enfant* (70.4%). Le deuxième groupe le plus important est celui des *isolées avec enfant(s)* (45 personnes, 11.0%). Environ 13.5 % des personnes vivent *en couple* : 41 personnes vivent *en couple sans enfant* (10.1%) tandis que 14 personnes vivent *en couple avec enfant(s)* (3.4%).

Tableau 17. Nombre de personnes sans-abri dénombrées ayant des enfants mineurs.

	Nombre de personnes avec des enfants <u>directement</u> concernés par la situation de logement		Nombre de personnes avec des enfants <u>indirectement</u> concernés par la situation de logement	
	Fréquences	%	Fréquences	%
0	247	60.5%	211	51.8%
1 enfant	24	5.9%	46	11.3%
2 enfants	13	3.2%	25	6.1%
3 enfants	6	1.5%	11	2.7%
> 3 enfants	6	1.4%	4	0.9%
Inconnu	112	27.5%	111	27.2%
Total	408	100%	408	100%

La majorité des personnes sans-abri dénombrées n'ont *pas d'enfants directement concernés* par leur situation de logement (247 personnes, 60.5%). Pour 49 personnes, au moins *un enfant mineur est directement concerné* par leur situation de logement (12.0%). Pour 112 personnes, cette information n'est pas connue (27.5%).

Environ 211 personnes dénombrées n'ont *pas d'enfants indirectement concernés* par leur situation de logement (51.8%). 86 personnes ont *au moins un enfant indirectement concerné* par la situation de logement (21.0%). Cette information n'est pas connue pour 111 personnes (27.2%).

La répartition de la composition des ménages change dans certaines catégories de situation de logement. Dans chaque catégorie de situation de logement, la proportion de *personnes isolées sans enfant* est la plus élevée. Cette proportion est la plus élevée *en hébergement d'urgence* (15 personnes, 83.3%) et *en institution* (36 personnes, 85.7%). Autrement dit, 84.1% des personnes *en hébergement d'urgence* sont *isolées sans enfant* et 85.7% des personnes en institution sont *isolées sans enfant*. *En foyer d'hébergement*, 23.0% des personnes qui y ont séjourné sont *isolées avec enfant(s)*. 9.1% des personnes qui ont séjourné chez des amis, de la famille ou des tiers sont *isolées avec enfant(s)*.

2.4 Santé

Le tableau 19 montre la répartition des problèmes de santé des personnes sans-abri dénombrées. Plusieurs problèmes de santé peuvent être indiqués. Étant donné que la plupart des questionnaires ont été remplis par un travailleur social sans la présence de la personne sans-abri, il s'agit d'estimations de ces problèmes de santé indiqués notamment par le terme « suspicion de ».

Environ 98 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées n'ont *aucun problème de santé* (24.0%)⁹. 101 personnes ont des *problèmes psychiques ou psychiatriques* (24.8%). Un groupe de 155 personnes a des *problèmes d'addiction* (38.0%). De plus, 58 personnes ont des *problèmes physiques à long terme* (14.2%), 35 personnes ont un *handicap mental* (8.6%) et 15 personnes ont un *handicap physique* (3.7%). Pour 61 personnes, l'état de santé est *inconnu* (15.0%).

Tableau 18. Problèmes de santé des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Pas de problème de santé	98	24.0%
Problèmes physiques à long terme	58	14.2%
Handicap physique	15	3.7%
(Suspicion de) handicap mental	35	8.6%
(Suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques	101	24.8%
(Suspicion d') addiction (alcool, drogue, autre)	155	38.0%
Autre problème de santé	0	0.0%
Inconnu	61	15.0%

Un groupe de 62 personnes est aux prises avec des *problèmes psychiques/psychiatriques* et des *problèmes d'addiction*. 14 personnes ont à la fois des *problèmes psychiques/psychiatriques* et un *handicap mental*. 13 personnes ont à la fois un *handicap mental* et des *problèmes d'addiction*.

Des différences peuvent être observées au niveau de la situation de séjour. Ainsi, 61.5% des personnes qui ont séjourné *dans l'espace public* ont des *problèmes d'addiction*. En hébergement d'urgence, 66.7% des personnes ont des *problèmes d'addiction*.

En foyer d'hébergement, 27.0% des personnes ont des *problèmes psychiques/psychiatriques*, 19.0% ont des *problèmes d'addiction* et 44.0% n'ont *aucun problème de santé*.

En institution, 21.4% des personnes ont des *problèmes physiques à long terme* et 40.5% ont des *problèmes psychiques/psychiatriques*. 40.5% également ont des *problèmes d'addiction*.

Dans un logement non conventionnel, 10.8% ont des *problèmes physiques à long terme*. 1 personne sur 5 a des *problèmes psychiques/psychiatriques* (20.5%) et plus de 2 personnes sur 5 ont des *problèmes d'addiction* (41.0%). 16.9% n'ont *aucun problème de santé*.

20.9% des personnes qui ont séjourné *chez des amis, de la famille ou des tiers* ont des *problèmes psychiques/psychiatriques*. On constate également que 40.0% ont des *problèmes d'addiction*.

⁹ Etant donné que les personnes peuvent avoir plusieurs problématiques de santé, les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes dénombrées (408) et non sur le nombre réponses totales à cette question (520). Le total des proportions est donc supérieur à 100%.

2.5 Passé en institution

Nous examinons le passé institutionnel des personnes sans-abri et sans chez soi dénombrées. Ainsi, nous pouvons savoir si les personnes ont déjà été en institut d'aide à la jeunesse, en établissement psychiatrique et en prison.

46 personnes ont déjà séjourné *en institution d'aide à la jeunesse* (11.3%), 130 *en établissement psychiatrique* (31.9%) et 106 *en prison* (26.0%). Il est également intéressant de noter que la réponse à ces trois questions est en moyenne inconnue pour 1 personne sur 3 voir une personne sur 4 en ce qui concerne le passé en prison.

Tableau 19. Séjour antérieur dans une institution des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Oui	%	Non	%	Inconnu	%	Total	Total %
Institution d'aide à la jeunesse	46	11.3%	228	55.9%	134	32.8%	408	100%
Etablissement psychiatrique	130	31.9%	147	36.0%	131	32.1%	408	100%
Prison	106	26.0%	197	48.3%	105	25.7%	408	100%

Certaines informations sur la situation de logement des personnes qui ont un passé dans une de ces trois institutions sont disponibles.

38.5% des personnes qui ont séjourné *dans l'espace public* ont un passé *en prison* et 34.6% ont un passé *en établissement psychiatrique*.

37.0% des personnes qui ont séjourné *en foyer d'hébergement* ont un passé *en établissement psychiatrique* et 13.0% ont un passé *en prison*.

21.4% des personnes qui ont séjourné *en institution* ont un passé *en établissement psychiatrique* et 31.0% ont un passé *en prison*.

Parmi les personnes qui ont séjourné *dans un logement non conventionnel*, 28.9% ont un passé en prison et 33.7% ont un passé *en établissement psychiatrique*.

Enfin, 28.2% des personnes qui séjournent *chez des amis, de la famille ou des tiers* ont un passé *en prison*, 14.5% *en institution d'aide à la jeunesse* et 31.8% *en établissement psychiatrique*.

Il est à nouveau intéressant de noter qu'au vu du nombre de réponses *inconnu* à ces questions, les proportions pourraient être plus élevées dans la réalité.

2.6 Revenu

Le tableau 21 montre les sources de revenus possibles des personnes sans-abri dénombrées. Plusieurs sources de revenus peuvent être indiquées.

Les sources de revenus les plus courantes sont le *revenu d'intégration (équivalent)* (152 personnes, 37.3%), la *mutuelle ou invalidité* (47 personnes, 11.5%) et l'*allocation de chômage* (33 personnes, 8.1%). Les autres sources de revenus les plus courantes sont l'*allocation de handicap* (30 personnes, 7.4%) et l'*emploi* (stable ou temporaire) (17 personnes, 4.2%). Enfin, 13 personnes ont un *revenu informel* (3.2%) et 10 personnes ont une *pension* (2.5%)

Cependant, un groupe de 101 personnes n'a *pas de revenu* (24.8%) soit presque une personne dénombrée sur quatre. Pour 4 personnes, il a été indiqué qu'elles ont (également) une *autre* source de revenus (1.0%).

Tableau 20. Revenu des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Emploi (stable/temporaire)	17	4.2%
Allocation de chômage	33	8.1%
Mutuelle ou invalidité	47	11.5%
Revenu d'intégration (ou équivalent)	152	37.3%
Allocation de handicap	30	7.4%
Pension	10	2.5%
Revenu informel	13	3.2%
Pas de revenu	101	24.8%
Autre	4	1.0%
Inconnu	10	2.5%

De manière synthétique, on peut regrouper « allocation de chômage », « mutuelle ou invalidité », « revenu d'intégration (ou équivalent) », « allocation de handicap » et « pension » sous le terme « revenu de remplacement ou allocation ». A Tournai, 266 personnes dénombrées ont au moins un revenu de remplacement (65.2% des personnes dénombrées).

Concernant la situation de séjour, on observe que 69.2% des personnes qui ont séjourné *dans l'espace public* ont un revenu de remplacement. *En hébergement d'urgence*, 72.2% des personnes ont un revenu de remplacement. *En foyer d'hébergement*, 89.0% des personnes ont un revenu de remplacement.

Proportionnellement, on observe que les personnes ont moins souvent un revenu de remplacement *en institution* (45.2% des personnes qui ont séjourné en institution ont un revenu de remplacement), *dans un logement non conventionnel* (50.6%) et *chez des amis, de la famille ou des tiers* (57.3%) par rapport aux autres situations de logement.

On note également que 40.5% des personnes qui ont séjourné en *institution* et 37.3% des personnes qui ont séjourné *dans un logement non conventionnel* n'ont *pas de revenu*. En ce qui concerne les personnes qui ont séjourné *chez des amis, de la famille ou des tiers*, 29.1% d'entre elles n'ont *pas de revenu*.

2.7 Prise en charge et adresse de référence auprès du CPAS

Les tableaux 22 et 23 montrent si les personnes sans-abri dénombrées reçoivent de l'aide du CPAS ou non et si elles ont une adresse de référence auprès du CPAS ou non.

319 personnes dénombrées ont un dossier actif auprès du CPAS. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit d'un dossier actif auprès du CPAS de la commune de Tournai (310 personnes, 76.0%). Cependant, 66 personnes dénombrées n'ont pas de dossier actif auprès d'un CPAS (16.2%). Pour 23 personnes cette information est inconnue (6.1%).

Tableau 21. Dossier actif auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Oui, auprès du CPAS de la commune de Tournai	310	76.0%
Oui, auprès du CPAS d'une autre commune	9	2.2%
Non	66	16.2%
Inconnu	23	5.6%
Total	408	100%

La majorité des personnes dénombrées n'ont pas d'adresse de référence auprès d'un CPAS (273 personnes, 66.9%). 82 personnes ont une adresse de référence auprès du CPAS (20.1%), dont 78 auprès du CPAS de la commune de Tournai (19.1%). Pour 53 personnes, cette information est inconnue (13.0%).

Tableau 22. Adresse de référence auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Oui, auprès du CPAS de la commune de Tournai	78	19.1%
Oui, auprès du CPAS d'une autre commune	4	1.0%
Non	273	66.9%
Inconnu	53	13.0%
Total	408	100%

Les distributions de ces deux variables changent pour certaines catégories de situation de logement.

La proportion de personnes prises en charge par le CPAS de Tournai est systématiquement majoritaire pour chaque situation de logement. Ainsi, parmi les personnes qui séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers 77.3% ont un dossier actif auprès du CPAS de Tournai. On note également que la proportion de personnes qui ne sont pas prises en charge par le CPAS et qui ont séjourné en institution est de 21.4% et de 18.1% pour les personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel.

Une personne sur quatre qui a séjourné dans un foyer d'hébergement a une adresse de référence auprès du CPAS de Tournai (25.0%). Les personnes dénombrées qui n'ont pas d'adresse de référence auprès du CPAS (de Tournai ou d'une autre commune) sont proportionnellement plus nombreuses à avoir séjourné en institution (76.2%), dans un logement non conventionne (71.1%) et chez des amis, de la famille ou des tiers (67.3%) que les personnes qui ont une adresse de référence auprès du CPAS de Tournai ou d'une autre commune.

3 Caractéristiques du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi

3.1 Origine de l'instabilité de logement

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'origine de la perte d'un logement et donc une instabilité de logement. Nous en donnons un aperçu dans le tableau 24.

Plusieurs raisons peuvent être indiquées pour la même personne. Nous avons dénombré 684 raisons au total données par les 408 personnes dénombrées.¹⁰

Tableau 23. Raisons de la perte du logement des personnes sans-abri dénombrées.

	Fréquences	%
Problèmes relationnels	95	23.3%
Addiction	77	18.9%
Conflit avec la famille	66	16.2%
Initiative du propriétaire (expulsion)	61	14.9%
Immigration/Exil	58	14.2%
Raisons financières (ex. dettes)	50	12.2%
Problèmes psychiques	44	10.7%
Sortie d'institution	38	9.3%
Logement insalubre/inhabitable	36	8.8%
Violence (intra-familiale)	33	8.1%
Fin de bail	19	4.6%
Perte d'emploi	13	3.2%
Initiative du propriétaire (rénovation, vente)	9	2.2%
Incarcération	9	2.2%
Conflit avec les amis	8	2.0%
Force majeure (ex. Incendie, inondation)	6	1.5%
Décès	4	1.0%
Autre	15	3.7%
Inconnu	43	10.5%

Les personnes ont le plus souvent indiqué comme raisons de la perte du logement les *problèmes relationnels* (23.3% des personnes ont indiqué les problèmes relationnels comme une des raisons de leur situation d'instabilité de logement), *l'addiction* (18.9%), un *conflit avec la famille* (16.2%), une *initiative du propriétaire (expulsion)* (14.9%), *l'immigration/exil* (14.2%), des *raisons financières* (12.2%)

¹⁰ Etant donné que les raisons de l'instabilité de logement peuvent être multiples, les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes dénombrées (408) et non sur le nombre de raisons dénombrées (684). Le total des proportions est donc supérieur à 100%.

et des *problèmes psychiques* (10.7%). Pour 43 personnes, la raison était *inconnue* (10.5%). Environ 3.7% (15 personnes) ont indiqué une *autre* raison.

22.0% des personnes qui ont séjourné *en foyer d'hébergement* évoquent des *problèmes relationnels* comme raison de leur instabilité de logement, 20.0% évoquent un *conflit avec la famille* et 18% de la *violence (intra-familiale)*. 17% indique une *initiative du propriétaire (expulsion)*, 15% des *problèmes psychiques*.

28.6% des personnes qui ont séjourné en institution évoquent *l'addiction* comme une des raisons de leur instabilité de logement.

34.9% des personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel indiquent que *l'immigration/exil* est une des raisons de leur instabilité de logement, 28.9% évoquent *l'addiction* et 16.9% des *problèmes relationnels*.

27.3% des personnes qui ont séjourné *chez des amis, de la famille ou des tiers* sont en instabilité de logement notamment à cause de *problèmes relationnels*, 19.1% en raison d'un *conflit avec la famille*, 18.2% à cause d'*addiction*, 10.3% pour des *raisons financières* et 11.0% en raison d'une *immigration/exil*. 10.9% des personnes indiquent que la *sortie d'institution* est une raison de leur instabilité de logement.

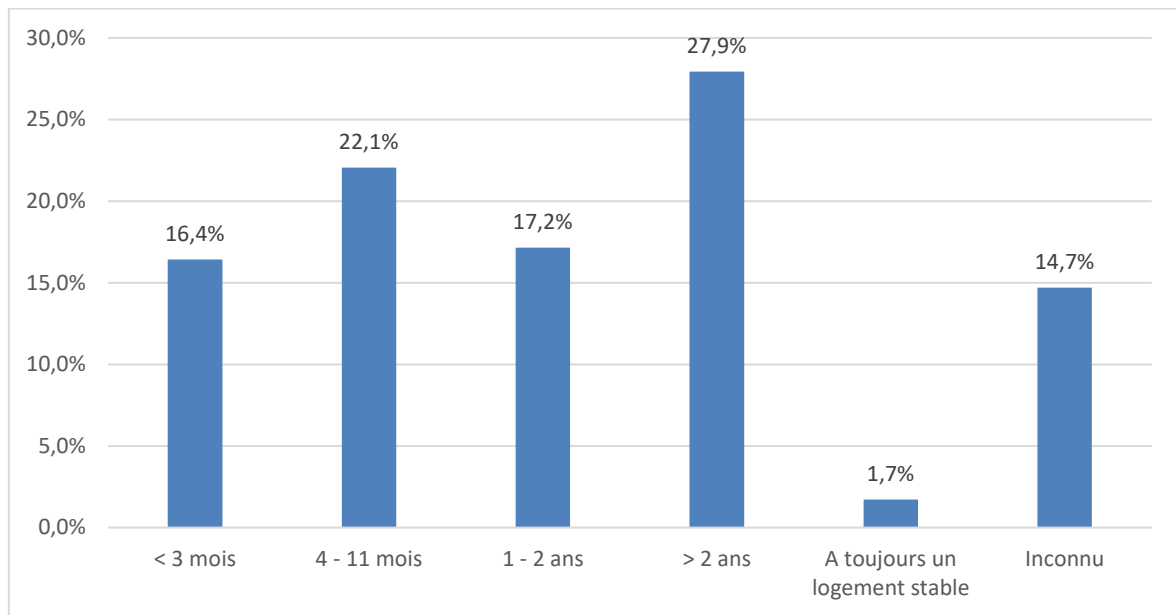
3.2 Durée de l'instabilité de logement

Nous pouvons établir un graphique de la durée de l'instabilité de logement. Le dénombrement montre que 38.5% des personnes sans-abri et sans chez-soi sont dans une situation d'instabilité de logement depuis *moins d'un an*. Parmi elles, 67 personnes sont en instabilité de logement depuis *moins de trois mois* (16.4%) et 90 personnes depuis *4 à 11 mois* (22.1%). Environ 184 personnes dénombrées sont en instabilité de logement depuis *un an ou plus* (45.1%) parmi lesquelles 70 personnes le sont depuis *1 ou 2 ans* (17.2%) alors que 114 personnes le sont depuis *2 ans ou plus* (27.9%). Environ 1.7% des personnes dénombrées ont *toujours un logement stable*, mais risquent d'être expulsées (7 personnes). Pour 60 personnes, la durée d'instabilité de logement est *inconnue* (14.7%).

Tableau 24. Durée de l'instabilité de logement des personnes sans-abri dénombrées.

	Fréquences	%
Moins de trois mois	67	16.4%
Quatre à onze mois	90	22.1%
Un à deux ans	70	17.2%
Plus de deux ans	114	27.9%
A toujours un logement stable	7	1.7%
Inconnu	60	14.7%
Total	408	100%

Figure 2. Durée de l'instabilité de logement (en %) (N=408).



La répartition de la durée de l'instabilité de logement change selon les catégories de situation de logement.

30,8% des personnes ayant séjourné *dans l'espace public* sont en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans* et une personne sur quatre l'est depuis *moins de 3 mois* (26,9%).

39,0% des personnes ayant séjourné en *foyer d'hébergement* sont en instabilité de logement depuis *4 à 11 mois*, 20,0% depuis *1 à 2 ans* et 23,0% depuis *plus de 2 ans*.

23,8% des personnes ayant séjourné *en institution* sont en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans*.

32,5% des personnes ayant séjourné *dans un logement non conventionnel* sont en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans*.

23,6% des personnes ayant séjourné *chez des amis, de la famille ou des tiers* sont en instabilité de logement depuis *4 à 11 mois*, 20,0% depuis *1 à 2 ans* et 34,5% depuis *plus de 2 ans* (une personne sur trois qui a séjourné chez des amis, de la famille ou des tiers est en instabilité de logement depuis plus de 2 ans).

Logiquement, les personnes *sous menace d'expulsion* ont, pour l'instant, *toujours un logement stable*.

4 Quelques groupes spécifiques

Dans la suite de ce chapitre, nous aborderons certains groupes spécifiques. Nous commençons par les enfants directement concernés par la situation de logement de leurs parents et nous poursuivons avec une comparaison entre les hommes et les femmes. Nous abordons ensuite successivement différents groupes spécifiques : les jeunes adultes, les personnes présentant des problèmes psychiques/psychiatriques, les personnes du public Housing First, les personnes sans revenu, les

personnes qui reçoivent l'aide du CPAS, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil et les personnes qui ont séjourné chez des amis, de la famille ou des tiers. Pour chacun de ces groupes, nous donnons une description du profil sur bases des informations récoltées lors du dénombrement.

Les analyses et descriptions ne sont pas réalisées lorsque l'effectif des sous-groupes est jugé trop faible et ce, afin d'assurer une certaine fiabilité et pertinence dans les interprétations.

4.1 Enfants directement concernés par la situation de logement

Comme indiqué précédemment, nous avons examiné le nombre d'enfants mineurs par adulte. Il peut s'agir d'enfants directement concernés (enfants qui partagent la situation de logement avec leurs parents) ou d'enfants indirectement concernés (enfants qui ne partagent pas la situation de logement avec leurs parents). Dans cette section, nous discutons de certains des résultats du dénombrement des personnes sans-abri ayant des enfants mineurs directement concernés par la situation de logement. Au total, il y a 96 enfants mineurs directement concernés par la situation de logement de leurs parents¹¹. 49 personnes sans-abri dénombrées à Tournai ont au moins 1 enfant directement concerné par leur situation de logement tandis que 86 personnes ont au moins 1 enfant indirectement concerné par leur situation de logement (une même personne peut avoir des enfants directement et indirectement concernés par la situation de logement).

4.1.1 Situation de logement le 28 octobre 2022

Parmi les 504 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées, nous avons compté au moins 96 enfants mineurs directement concernés par la situation de logement de leur(s) parent(s). Le tableau 26 montre la situation de vie de ces enfants la nuit du 28 octobre 2022.

Tableau 25. Situation de logement des enfants mineurs directement concernés au 28 octobre 2022.

	Nombre d'enfants	%
1 Dans l'espace public	1	1.0%
2 En hébergement d'urgence	0	0.0%
3 En foyer d'hébergement	48	50.0%
4 En institution	2	2.1%
5 Dans un logement non conventionnel	25	26.0%
6 Chez des amis, de la famille ou des tiers	16	16.7%
Total ETHOS LIGHT	92	95.8%
7 Sous menace d'expulsion	4	4.2%
Inconnu	0	0.0%
Total	96	100%

¹¹ Etant donné que les deux parents d'un même enfant peuvent être dénombrés, une surestimation du nombre d'enfants directement concernés est possible puisque le même enfant pourrait être indiqué via ses deux parents. Pour éviter cette surestimation, une analyse plus approfondie se basant sur l'identifiant anonyme du partenaire de chaque personne a été réalisée.

Dans la nuit du 27 au 28 octobre 2022, un enfant dénombré était avec son ou ses parent(s) *dans l'espace public*. Le groupe le plus important d'enfants a séjourné avec son ou ses parent(s) *en foyer d'hébergement* (48 enfants, 50.0%). Aucun enfant ne séjournait *en hébergement d'urgence*.

De plus, 2 enfants étaient avec leur(s) parent(s) *en institution* (2.1%) tandis que 25 enfants étaient avec leur(s) parent(s) *dans logement non conventionnel* (26.0%). Enfin, 4 enfants étaient avec leur(s) parent(s) dans un logement *sous menace d'expulsion* (4.2%).

4.1.2 Quelques caractéristiques du profil des enfants mineurs directement concernés

67 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Tournai ont un ou des enfants directement concernés par leur situation de logement.

Plus de la moitié des personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des enfants directement concernés¹² sont de *nationalité belge* (39 parents, 79.6%) et la plupart sont *nés en Belgique* (38 personnes, 77.6%). Parmi les 10 parents qui n'ont pas la nationalité belge, 6 d'entre-elles résident en Belgique avec un *titre de séjour permanent*, 2 avec un *titre de séjour temporaire* et une avec un *autre* statut de séjour.

Plus de la moitié des parents sont *isolés avec enfant(s)*, c'est-à-dire famille monoparentale (34 parents, 69.4%) et 12 parents sont *en couple avec enfant(s)* (24.5%). Un parent vit *avec ses parents avec enfant(s)* et un autre parent vit dans *un autre ménage avec enfant(s)*.

La plupart des parents n'ont *pas de problème de santé* (27 personnes, 55.1%). 9 d'entre eux ont une *problématique d'addiction* (18.4%), 5 un *handicap mental* (10.2%) et 4 des *problèmes psychiques/psychiatriques* (8.2%).

5 parents ont déjà séjourné en prison (10.2%), 6 parents en institution d'aide à la jeunesse (12.2%) et 23 personnes en *établissement psychiatrique* (46.9%).

25 parents ont un *revenu d'intégration (ou équivalent)* et, de manière générale, 39 parents dénombrés (79.6%) ont un revenu de remplacement.

Plus de la moitié des personnes sans-abri ayant des enfants directement concernés est en instabilité de logement depuis moins d'un an (27 personnes, 55.1%). Parmi ces parents, 9 sont en instabilité de logement *depuis moins de 3 mois* (18.4%) et 18 depuis une *période entre 4 et 11 mois* (36.7%). 16 parents sont en instabilité de logement *depuis plus d'un an* (32.6%) dont 5 *depuis plus de 2 ans* (10.2%). 2 parents ont *toujours un logement stable sous menace d'expulsion* (4.1%) et pour 4 parents, cette information est *inconnue* (8.2%).

Enfin, la plupart des parents ont un *dossier actif auprès du CPAS* (40 parents, 81.6%). La plupart des parents n'ont *pas d'adresse de référence au CPAS* (35 parents, 71.4%).

¹² Nous utilisons également le terme « parent » dans la suite de cette section pour qualifier les « personnes ayant des enfants directement concernés par leur situation de logement ».

4.2 Les femmes sans-abri et sans chez-soi

Nous avons dénombré 131 femmes sans-abri et sans chez-soi à Tournai ce qui équivaut à 32.1% du total des personnes dénombrées.

4.2.1 Situation de logement le 28 octobre 2022

Tableau 26. Situation de logement des personnes au 28 octobre 2022 selon le genre.

	Nombre de femmes	%	Nombre d'hommes	%
1 Dans l'espace public	5	3.8%	21	7.6%
2 En hébergement d'urgence	2	1.5%	16	5.8%
3 En foyer d'hébergement	49	37.4%	51	18.4%
4 En institution	4	3.1%	38	13.7%
5 Dans un logement non conventionnel	24	18.3%	59	21.3%
6 Chez des amis, de la famille ou des tiers	36	27.5%	74	26.7%
Total ETHOS LIGHT	120	91.6%	259	93.5%
7 Sous menace d'exclusion	3	2.3%	4	1.4%
Inconnu	8	6.1%	14	5.1%
Total	131	100%	277	100%

Ces femmes sans-abri étaient plus susceptibles que les hommes sans-abri de séjourner *en foyer d'hébergement* la nuit du 27 au 28 octobre 2022 (37.4% de femmes par rapport à 18.4% d'hommes). Les femmes dénombrées étaient moins susceptibles que les hommes dénombrés de séjourner *dans l'espace public* (3.8% contre 7.6%), *en hébergement d'urgence* (1.5% contre 5.8%) ou *en institution* (3.1% contre 13.7%). La proportion d'hommes et de femmes est comparable concernant le séjour *dans un logement non conventionnel* (18.3% des femmes dénombrées par rapport à 21.3% des hommes dénombrés), *chez des amis, de la famille ou des tiers* (27.5% par rapport à 26.7%) et dans un logement *sous menace d'expulsion* (2.3% par rapport à 1.4%).

4.2.2 Quelques caractéristiques du profil

Les femmes sans-abri dénombrées ont plus souvent la *nationalité belge* que les hommes sans-abri dénombrés (75.6% de femmes par rapport à 70.4% d'hommes). Les femmes qui n'ont pas la nationalité belge sont plus souvent *citoyennes de l'UE* (15 personnes, 11.5%) que les hommes qui n'ont pas la nationalité belge (21 personnes, 7.6%). Elles sont moins souvent *citoyennes hors-UE* que les hommes qui n'ont pas la nationalité belge (12.2% contre 19.9%). Les femmes dénombrées sont significativement plus souvent *nées en Belgique* (74.0% par rapport à 67.5%) et, parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, elles ont plus souvent un *titre de séjour permanent* par rapport aux hommes (45.2% des femmes par rapport à 25.0% des hommes).

Les femmes sans-abri dénombrées sont moins susceptibles d'être *isolées sans enfant* que les hommes (48.9% par rapport à 80.5%). Elles sont plus souvent *isolées avec enfant(s)* (26.7% contre 3.6%). Elles vivent également plus souvent *en couple* (19.8% contre 10.4%).

Les femmes dénombrées ont moins souvent *aucun enfant directement concerné par leur situation de logement* que les hommes dénombrés (45.8% contre 67.5%). Elles sont plus susceptibles d'avoir au moins *1 enfant directement concerné* (30.6% contre 3.3%) que les hommes dénombrés.

Les femmes dénombrées étaient moins susceptibles de souffrir de problèmes d'*addictions* que les hommes dénombrés (32.1% des femmes contre 40.8% des hommes). La proportion de femmes ayant des *problèmes psychiques/psychiatriques* est comparable à celle des hommes (24.4% par rapport à 24.9%). Enfin, les femmes dénombrées sont plus susceptibles de n'avoir *aucun problème de santé* en comparaison des hommes (31.3% contre 20.6%).

Les femmes dénombrées étaient moins susceptibles d'avoir déjà été *en prison* (14.5% par rapport à 31.4%). La proportion de femmes dénombrées ayant déjà séjourné *en institution d'aide à la jeunesse* est comparable à celle des hommes (10.7% par rapport à 11.6%). La proportion de femmes ayant déjà séjourné en *établissement psychiatrique* est cependant plus élevée que celle des hommes (35.9% par rapport à 30.0%).

Les femmes dénombrées perçoivent plus souvent un *revenu de remplacement* que les hommes (74.0% contre 61.0%).

4.2.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

L'instabilité de logement des femmes est plus souvent due à la *violence (intra-familiale)* par rapport aux hommes (14.5% contre 5.1%) ou à un *logement insalubre/inhabitable* (15.3% contre 5.8%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne les *problèmes relationnels* (23.7% contre 23.1%) et les *conflits avec la famille* (16.0% contre 16.2%). L'instabilité de logement des femmes est cependant moins souvent due à l'*addiction* par rapport aux hommes (13.0% contre 21.0%) ou à l'*immigration/exil* (6.1% par rapport à 18.1%).

Les femmes dénombrées sont plus souvent en instabilité depuis *4 à 11 mois* (29.0% par rapport à 18.8%). Les hommes dénombrés sont plus souvent en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans* (29.6% par rapport à 24.4%). La proportion de femmes en instabilité de logement depuis *moins de 3 mois* est comparable à la proportion d'hommes en instabilité de logement depuis la même période (16.8% par rapport à 16.2%) tout comme pour la période *1-2 ans* (17.6% contre 17.0%).

Les femmes dénombrées ne sont pas significativement plus susceptibles d'avoir un *dossier actif auprès du CPAS de la commune de Tournai* par rapport aux hommes puisque les proportions sont comparables (75.6% contre 76.2%). Les proportions de femmes et hommes en ce qui concerne les *personnes inscrites en adresse de référence auprès du CPAS de Tournai* sont identiques : 19.1%

4.3 Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi

Les jeunes adultes sont les personnes dénombrées âgées de 18 à 25 ans. Nous avons dénombré 80 jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi à Tournai. Environ 1 personne sur 5 du public dénombré est un

jeune adulte (19.6%). Dans les résultats ci-dessous, nous comparons ce groupe de jeunes adultes avec les autres adultes sans-abri (de 26 à plus de 80 ans).

4.3.1 Situation de logement le 28 octobre 2022

Les jeunes adultes dénombrés dans la nuit du 27 au 28 octobre ont plus souvent séjourné *en foyer d'hébergement* par rapport aux autres adultes (31.3% par rapport à 23.2%) et *en institution* (13.8% contre 9.7%). La proportion de jeunes adultes qui séjournaient *dans un logement non conventionnel* est comparable à la proportion des autres adultes qui séjournaient *dans un logement non conventionnel* (20.0% par rapport à 19.4%) tout comme la proportion de jeunes adultes et celle des autres adultes qui séjournaient *chez des amis, de la famille ou des tiers* (25.0% contre 27.3%).

4.3.2 Quelques caractéristiques du profil

Les jeunes adultes dénombrés ont moins souvent la nationalité belge par rapport aux autres adultes dénombrés : 55.0% des jeunes adultes ont la nationalité belge tandis que 77.7% des autres adultes l'ont. Au contraire, les jeunes adultes sont plus souvent *citoyen hors-UE* que les autres adultes (35.0% contre 11.3%). La proportion de jeunes adultes *nés en Belgique* est également inférieure à la proportion des autres adultes *nés en Belgique* (55.0% contre 74.6%). Les jeunes adultes qui n'ont pas la nationalité belge ont plus souvent *pas de document de séjour valide* par rapport aux autres adultes (42.9% contre 36.2%).

Les jeunes adultes dénombrés sont plus susceptibles d'être *isolés sans enfant* que les personnes âgées de 26 à plus de 80 ans dénombrées (73.8% par rapport à 69.3%) et légèrement plus susceptible d'être *isolé avec enfant(s)* (13.8% par rapport à 10.3%).

La proportion de jeunes adultes qui ont *au moins un enfant directement concerné par leur situation de logement* est supérieure à celle des autres adultes dans la même situation (16.3% contre 11.2%). Cependant, les jeunes adultes ont moins souvent *au moins un enfant indirectement concerné par leur situation de logement* par rapport aux autres adultes (3.8% contre 25.6%).

Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi dénombrés sont légèrement plus susceptibles d'avoir un *handicap mental* par rapport aux personnes dénombrées de plus de 25 ans (15.0% contre 6.9%). Ils sont cependant proportionnellement moins nombreux à avoir des *problèmes psychiques/psychiatriques* (12.5% contre 28.5%) et des *problèmes d'addictions* (13.8% contre 45.1%). Ils sont également plus nombreux à n'avoir *aucun problème de santé* par rapport aux personnes de plus de 25 ans (41.3% contre 19.1%).

Les jeunes adultes étaient moins susceptibles d'avoir déjà séjourné *en prison* (6.3% par rapport à 31.7%) mais plus susceptibles d'avoir séjourné *en institution d'aide à la jeunesse* (17.5% contre 10.0%) par rapport aux autres adultes ainsi qu'*en établissement psychiatrique* (35.0% par rapport à 31.3%).

Les jeunes adultes dénombrés sont plus susceptibles de recevoir un *revenu d'intégration (ou équivalent)* par rapport aux personnes dénombrées de plus de 25 ans (43.8% contre 36.7%). De manière générale, 53.8% des jeunes adultes et 69.9% des autres adultes perçoivent un revenu de remplacement. La proportion de jeunes adultes qui n'a *pas de revenu* est supérieure à la proportion d'adultes de plus de 25 ans qui n'a *pas de revenu* (40.0% par rapport à 19.1%).

4.3.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les jeunes adultes sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement à cause d'un *conflit avec la famille* (26.3% contre 13.8%) et/ou de *immigration/exil* (31.3% contre 8.2%) par rapport aux personnes de plus de 25 ans. Les proportions sont comparables en ce qui concerne les *problèmes relationnels* (21.3% contre 24.1%) et la *violence (intra-familiale)* (8.8% par rapport à 8.2%). Ils sont cependant moins susceptibles d'être en instabilité de logement à cause d'*addiction* (5.0% contre 22.9%) ou de *raisons financières* (8.8% contre 13.5%).

Les jeunes adultes sont plus souvent en instabilité de logement depuis *4 à 11 mois* (28.7% contre 20.7%) mais moins souvent en instabilité de logement depuis *plus de deux ans* (10.0% contre 33.2%). Les proportions sont cependant comparables en ce qui concerne la période *moins de 3 mois* (17.5% par rapport à 16.3%) à la période *1-2 ans* (16.3% par rapport à 17.9%).

Les jeunes adultes ont moins souvent une adresse de référence auprès du CPAS de Tournai par rapport aux personnes âgées de 26 à 80 ans (10.0% contre 21.6%) mais ont plus souvent un dossier actif auprès du CPAS de Tournai (81.3% par rapport à 74.6%).

4.4 Les personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés)

Nous avons dénombré 101 personnes sans-abri et sans chez-soi qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés). Ce groupe représente 24.8% du total des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Tournai. Nous comparons ce groupe avec les personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées qui ne souffrent pas de problèmes psychiques/psychiatriques.

4.4.1 Situation de logement le 28 octobre 2022

Les personnes dénombrées ayant des problèmes psychiques/psychiatriques ont séjourné plus souvent que les personnes sans ces problèmes *en foyer d'hébergement* (26.7% contre 23.8%) et *en institution* (16.8% contre 8.1%). Elles étaient moins susceptibles de séjourner *dans un logement non conventionnel* (16.8% contre 21.5%) et *chez des amis, de la famille ou des tiers* (22.8% contre 28.3%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne le séjour *dans l'espace public* (5.9% par rapport à 6.5%) et *en hébergement d'urgence* (4.0% par rapport à 4.6%).

4.4.2 Quelques caractéristiques du profil

Les personnes dénombrées ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont plus souvent la *nationalité belge* que les personnes dénombrées sans ces problèmes (80.2% de ceux qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques ont la nationalité belge contre 69.4% pour ceux qui n'ont pas ces problèmes). Elles sont moins susceptibles d'être *citoyen hors-UE* par rapport aux personnes qui n'ont pas de problèmes psychiques/psychiatriques (9.9% contre 19.9%) et sont également plus souvent *nées en Belgique* (79.2% contre 66.4%).

Les personnes ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont moins souvent *au moins un enfant directement concerné par leur situation de logement* que les personnes sans ces

problèmes (4.0% contre 14.7%). Ce groupe vit plus souvent *isolé sans enfant* (77.2% contre 68.1%) mais moins souvent *isolés avec des enfant(s)* (6.9% contre 12.4%).

Il existe également quelques différences dans les problèmes de santé entre les deux groupes. Les personnes dénombrées qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus susceptibles d'avoir une *addiction* (ou une suspicion de celle-ci) que celles qui ne connaissent pas ces problèmes (61.4% contre 30.3%).

Il existe également des différences en termes de séjour en institution. Les personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus susceptibles d'avoir séjourné *en prison* que les personnes dénombrées qui ne connaissent pas ces problèmes (41.6% contre 20.8%). Ce constat est identique en ce qui concerne le séjour *en institution d'aide à la jeunesse* (19.8% contre 8.5%) et en *établissement psychiatrique* (36.6% contre 30.3%).

Il existe d'autres différences entre les deux groupes en termes de sources de revenus. Les personnes dénombrées ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont plus souvent un *revenu d'intégration (ou équivalent)* (43.6% contre 35.2%) et de manière plus générale, plus souvent un *revenu de remplacement* (80.2% par rapport à 60.3%). Ce groupe est moins souvent sans *aucun revenu* que le groupe sans problèmes psychiques/psychiatriques (12.9% contre 28.7%).

4.4.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les personnes dénombrées souffrant de problèmes psychiques/psychiatriques se retrouvent plus souvent dans cette situation d'instabilité de logement à cause d'une *initiative du propriétaire (expulsion)* que les personnes qui ne connaissent pas ces problèmes (18.8% par rapport à 13.7%) et/ou à cause de *problèmes relationnels* (31.7% par rapport à 20.5%) ainsi que d'un *conflit avec la famille* (31.8% par rapport à 14.3%). La tendance est similaire en ce qui concerne la *violence (intra-familiale)* (14.9% contre 5.9%) et l'*addiction* comme cause d'instabilité de logement (39.6% contre 12.1%) tout comme les *raisons financières* (23.8% contre 8.5%). Elles sont cependant moins susceptibles d'être en instabilité de logement à cause de *immigration/exil* (7.9% contre 16.3%).

Les personnes souffrant de problèmes mentaux/psychiatriques sont plus souvent en instabilité de logement depuis plus de deux ans (43.6% par rapport à 27.9%) mais moins souvent depuis *moins de 3 mois* (9.9% contre 18.6%). Elles sont légèrement moins susceptibles d'être en instabilité de logement depuis *4-11 mois* (19.8% par rapport à 22.8%) mais légèrement plus susceptibles de l'être depuis *1-2 ans*.

Enfin, les personnes dénombrées qui ont (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont moins souvent une *adresse de référence auprès du CPAS* de Tournai par rapport aux personnes qui ne connaissent pas ces problèmes (15.8% contre 20.2%) et elles ont moins souvent un *dossier actif auprès du CPAS de Tournai* (72.3% contre 77.2%).

4.5 Groupe cible du programme *Housing First*

Dans cette étude, nous définissons le groupe cible *Housing First* comme étant les personnes qui sont en instabilité de logement depuis longtemps (plus de deux ans) et qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et/ou de dépendance. Au total, 79 personnes dénombrées appartiennent à ce groupe

(19.4%). Il s'agit d'une délimitation relativement stricte du groupe-cible du programme *Housing First*. Dans la pratique, les conditions d'inclusion au programme peuvent être plus souples (par exemple, l'instabilité de logement de longue durée n'est pas une condition de base).

4.5.1 Situation de logement le 28 octobre 2022

Le 28 octobre 2022, ces personnes étaient plus susceptibles que les personnes n'appartenant pas à ce groupe cible de séjourner *dans l'espace public* (8.9% par rapport à 5.8%), *dans un logement non conventionnel* (25.3% par rapport à 19.1%) et *chez des amis, de la famille ou des tiers* (32.9% par rapport à 25.5%). Les personnes du groupe cible *Housing First* sont moins susceptibles que les personnes n'appartenant pas au groupe cible *Housing First* de séjourner *en foyer d'hébergement* (17.7% par rapport à 26.1%) et *en institution* (6.3% par rapport à 11.2%).

4.5.2 Quelques caractéristiques du profil

Parmi les *hommes* dénombrés, 20.9% appartiennent au groupe *Housing First* tandis que parmi les *femmes* dénombrées, 16.0% appartiennent au groupe *Housing First*.

Il existe également des différences entre les groupes d'âge. Les personnes du groupe HF sont proportionnellement plus âgées que les personnes qui ne font pas partie du groupe HF. Ainsi, les personnes qui ne font pas partie du groupe HF sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes faisant partie du groupe HF dans les tranches d'âge les plus jeunes : les *18-25 ans* (2.5% du groupe HF par rapport à 23.7% qui n'appartiennent pas au groupe HF). Au contraire, les personnes qui appartiennent au groupe HF sont proportionnellement plus nombreuses dans les tranches d'âge plus âgées : les *40-49 ans* appartiennent plus souvent au groupe cible que non (36.7% par rapport à 22.8%) tout comme les *50-59 ans* (22.8% par rapport à 9.1%). Les proportions des autres catégories d'âges sont respectivement comparables entre-elles.

Les personnes qui appartiennent au groupe cible *Housing First* ont plus souvent la *nationalité belge* que les personnes qui n'appartiennent pas à ce groupe cible (87.3% contre 68.4%). Il en va de même pour le pays de naissance : les personnes appartenant au groupe cible du programme *Housing First* sont plus souvent *nées en Belgique* que celles qui n'en font pas partie (87.3% contre 65.3%).

Les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible *Housing First* ont plus souvent des *addictions* que les personnes n'appartenant pas au groupe cible (79.7% par rapport à 28.0%) et/ou des *problèmes psychiques/psychiatriques* (55.7% par rapport à 17.3%)¹³.

En outre, les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible *Housing First* ont plus souvent été *en prison* que les personnes qui n'appartiennent pas à ce groupe cible (53.2% contre 19.5%). Ils sont également plus à avoir séjourné *institution d'aide à la jeunesse* par rapport aux personnes n'appartenant pas au groupe cible (19.0% contre 9.4%). Les proportions sont cependant comparables en ce qui concerne le passé en *établissement psychiatrique* (29.1% contre 32.5%).

¹³ Ce constat est logique dans une certaine mesure puisque la catégorie HF utilisée dans ce rapport prend pour ancrage le fait d'avoir des addictions et/ou des problèmes psychiques/psychiatriques.

En ce qui concerne les sources de revenus, aucune des personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible Housing First ne possède un *emploi* alors que 5.2% des personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible ont un emploi. En revanche, ils sont plus susceptibles d'avoir un *revenu de remplacement* (70.9% par rapport à 63.8%).

4.5.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible Housing First sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement, par rapport au groupe qui n'appartient pas au programme *Housing First*, à cause de *problèmes relationnels* (32.9% par rapport à 21.0%), d'un *conflit avec la famille* (26.6% par rapport à 13.7%), de *problèmes psychiques* (13.5% par rapport à 9.4%), de *violence (intra-familiale)* (13.9% contre 6.7%), d'*addiction* (49.4% par rapport à 11.6%) et/ou de *raisons financières* (26.6% contre 8.8%). Cependant, elles sont moins susceptibles de l'être en raison d'une *immigration/exil* (6.3% contre 16.1%).

Enfin, ces personnes ont plus souvent *une adresse de référence auprès du CPAS de Tournai* que les personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible Housing First (22.8% contre 18.2%).

4.6 Les personnes sans-abri et sans chez-soi sans revenu

Nous avons dénombré 101 personnes, soit 24.8% de tous les adultes dénombrés, qui n'ont aucun revenu. En d'autres termes, ils ne disposent d'aucun revenu provenant d'un emploi (formel ou informel), ni d'un revenu de remplacement ou d'une prestation. Nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui ont un revenu (par le biais d'un emploi, d'un revenu de remplacement et/ou d'une prestation).

4.6.1 Situation de logement le 28 octobre 2022

Les personnes sans revenu dénombrées étaient plus susceptibles de séjourner *en institution* dans la nuit du 27 octobre au 28 octobre 2022 par rapport aux personnes avec un revenu (16.8% contre 8.1%), *dans un logement non conventionnel* (30.7% contre 16.9%) ainsi que *chez des amis, de la famille ou des tiers* (31.7% contre 25.4%). Les personnes sans revenu étaient par contre moins susceptibles de séjourner *en foyer d'hébergement* (3.0% contre 31.6%). La proportion de personnes sans revenu qui a séjourné *dans l'espace public* est comparable à celle des personnes avec revenu qui a séjourné *dans l'espace public* (7.9% par rapport à 5.9%). Ce dernier constat est identique en ce qui concerne le séjour *en hébergement d'urgence* (4.0 contre 4.6%).

4.6.2 Quelques caractéristiques du profil

La proportion de personnes sans revenu qui a *18-25 ans* est supérieure à la proportion de personnes avec revenu dans la même tranche d'âge (31.7% contre 15.6%).

Les personnes sans revenu ont beaucoup moins souvent la *nationalité belge* (35.6% des personnes sans revenu ont la nationalité belge contre 84.0% des personnes avec revenu qui ont la *nationalité belge*). Les personnes sans revenu sont proportionnellement plus nombreuses à être *citoyennes hors-UE* que les personnes avec un revenu (47.5% contre 7.5%). Elles sont également moins souvent *nées en Belgique* que les personnes ayant un revenu (34.7% contre 81.1%). Le statut de résidence des personnes non-

Belges diffère également entre les deux groupes. Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, les personnes sans revenu n'ont plus souvent *pas de document de séjour valide* par rapport aux personnes avec un revenu (58.5% contre 19.6%).

Les personnes sans revenu sont plus souvent *isolées sans enfant* par rapport aux personnes ayant un revenu (77.2% par rapport à 68.1%) mais moins souvent *isolées avec enfant(s)* (2.0% contre 14.0%). Les personnes sans revenu sont moins susceptibles d'avoir *au moins 1 enfant directement concerné* (3.0% contre 33.0%).

En ce qui concerne les problèmes de santé, les personnes sans revenu sont moins susceptibles d'avoir des *problèmes psychiques/psychiatriques* que celles qui ont un revenu (12.9% contre 28.7%) et/ou des *problèmes d'addiction* (24.8% contre 42.3%). La proportion de personnes sans revenu n'ayant *aucun problème de santé* est comparable à la proportion de personnes avec un revenu n'ayant *aucun problème de santé* (22.8% par rapport à 24.4%).

Les personnes sans revenu sont moins susceptibles d'avoir séjourné *en prison* que les personnes ayant un revenu (21.8% contre 27.4%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne le séjour *en institution d'aide à la jeunesse* (8.9% contre 12.1%) et *en établissement psychiatrique* (33.7% contre 31.3%).

4.6.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Parmi les raisons de la perte de la sécurité du logement, les personnes sans revenu ont plus souvent indiqué que l'origine de la perte de leur logement était *l'immigration/exil* (46.5% contre 3.6%). Les *problèmes relationnels*, en revanche, sont moins souvent indiqués comme raison (14.9% contre 26.1%) tout comme le *conflit avec la famille* (5.9% contre 19.5%) et l'*addiction* (11.9% contre 21.2%).

La durée de l'exclusion liée au logement diffère également mais les interprétations doivent être appréhendées avec prudence puisque la réponse à cette question est *inconnue* pour 38.6% des personnes sans revenu et seulement pour 6.8% des personnes avec revenu. Les proportions de personnes sans revenu sont inférieures dans chaque catégorie de durée par rapport aux proportions des personnes avec un revenu.

Enfin, les proportions sont respectivement comparables en ce qui concerne le fait d'avoir *un dossier actif auprès du CPAS de Tournai* (77.2% des personnes sans revenu et 75.6% des personnes avec revenu) ainsi qu'une *adresse de référence auprès du CPAS de Tournai* (19.8% contre 18.9%).

4.7 Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS

Un groupe de 66 personnes, soit 16.2 % de l'ensemble des personnes dénombrées, n'a pas de dossier actif auprès du CPAS (il peut s'agir du CPAS de Tournai ou du CPAS d'une autre commune). Nous comparons ce groupe avec le groupe de personnes qui a un dossier actif auprès d'un CPAS.

4.7.1 Situation de logement le 28 octobre 2022

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif au CPAS séjournent plus souvent *en institution* (13.6% contre 10.0%) et *dans un logement non conventionnel* (22.7% contre 19.7). En revanche, ce groupe séjourne

moins souvent par rapport aux personnes ayant un dossier actif auprès du CPAS *en foyer d'hébergement* (21.2% contre 25.4%). Les proportions sont identiques en ce qui concerne le séjour *chez des amis, de la famille ou des tiers* (27.3%).

4.7.2 Quelques caractéristiques du profil

Proportionnellement, il n'y a pas de différences significatives entre les *hommes* et les *femmes* en ce qui concerne le fait de ne pas avoir un dossier actif auprès du CPAS. Ainsi, parmi les hommes, 15.5% n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS tandis que cela concerne 17.6% des femmes.

La proportion de personnes n'ayant pas de dossier actif auprès du CPAS qui ont la *nationalité belge* est comparable à celle des personnes ayant un dossier actif auprès du CPAS qui ont la *nationalité belge* (74.2% contre 72.1%).

Il existe également des différences au niveau du statut de séjour des personnes qui n'ont pas la nationalité belge. La proportion de personnes qui n'ont *pas de document de séjour valide* est plus élevée dans le groupe des personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS que dans le groupe des personnes qui en ont un (50.0% contre 42.0%).

Les proportions sont comparables respectivement pour chaque tranche d'âge. Ainsi, 19.7% des personnes n'ayant pas de dossier actif auprès du CPAS ont *18-25 ans* tandis que 20.4% des personnes ayant un dossier actif auprès du CPAS ont *18-25 ans*.

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont moins souvent des *problèmes d'addiction* que celles qui en ont un (33.3% contre 38.2%) mais plus souvent des *problèmes psychiques/psychiatriques* (31.8% contre 21.5%). Elles ont également moins souvent *aucun problème de santé* (18.2% par rapport à 25.1%).

Il existe également des différences concernant les séjours en institution. Le groupe qui n'a pas de dossier actif auprès du CPAS est moins susceptible d'avoir séjourné *en prison* que le groupe qui a un dossier actif auprès du CPAS (22.7% contre 27.0%). Le constat est identique pour le passé *en institution d'aide à la jeunesse* (7.6% contre 12.9%) et *en établissement psychiatrique* (22.7% contre 34.8%). Ces interprétations doivent cependant être prises avec prudence étant donné le haut taux de réponses inconnues pour chacune des variables.

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont moins souvent un *revenu d'intégration* par rapport aux personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS (31.8% par rapport à 38.2%). Elles sont également moins susceptibles d'avoir un *revenu de remplacement* (59.1% par rapport à 65.5%).

4.7.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Il existe quelques différences entre les deux groupes quant aux raisons de la perte de la sécurité du logement. Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS perdent moins souvent la sécurité de leur logement en raison de *problèmes relationnels* que les personnes qui reçoivent de l'aide d'un CPAS (19.7 % des personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS contre 24.8 % des personnes qui ont un dossier actif) et/ou d'*addiction* (15.2% contre 19.4%). En revanche, elles sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement à cause de *raisons financières* (19.7% contre 10.3%).

La durée de l'instabilité de logement diffère légèrement selon les deux groupes. Les personnes qui n'ont pas de dossier sont plus souvent en instabilité de logement *moins de 3 mois* par rapport aux personnes qui en ont un (19.7% contre 16.0%) mais elles sont moins souvent en instabilité de logement depuis *4 à 11 mois* (18.2% contre 23.2%). Les proportions sont cependant comparables en ce qui concerne la période *1-2 ans* (15.2% contre 17.9%) et *plus de 2 ans* (27.3% contre 27.0%).

4.8 Les personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil »

Les personnes qui ont séjourné durant la nuit du 27 au 28 octobre 2022 dans l'espace public, en hébergement d'urgence, dans un squat, un garage, une voiture ou une tente sont considérées comme des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil ». Dans la nuit du 27 au 28 octobre, nous avons dénombré 107 personnes adultes en situation de sans-abrisme bas seuil à Tournai ce qui représente 26.2% du total des adultes dénombrés à Tournai. Dans ce qui suit, nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil.

4.8.1 Quelques caractéristiques du profil

Proportionnellement, les hommes sont plus nombreux que les femmes à être en situation de sans-abrisme bas seuil. Ainsi, 31.0% des *hommes* sont en situation de sans-abrisme bas seuil alors que cela concerne 16.0% des *femmes*.

Les proportions sont comparables en ce qui concerne les catégories d'âge. Ainsi, 17.8% des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil » ont *18-25 ans* tandis que 20.3% des personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme « bas seuil » ont *18-25 ans*.

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil dénombrées ont moins souvent la *nationalité belge* par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (58.9% contre 76.7%) et sont moins souvent *nées en Belgique* (56.1% contre 74.4%). Elles sont par contre plus souvent *citoyennes hors-UE* par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme « bas seuil » (27.1% contre 14.0%). Elles ont également plus souvent *aucun document de séjour valide* (72.1% des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil » n'ont pas de document de séjour valide tandis que 23.5% des personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme « bas seuil » n'ont pas de document de séjour valide).

En termes de problèmes de santé, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil souffrent plus souvent d'une *addiction* (présumée) que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (52.3% contre 32.9%). Elles ont moins souvent *aucun problème de santé* (12.1% contre 28.2%).

Les personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil » ont plus souvent séjourné *en prison* que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme « bas seuil » (34.6% contre 22.9%). La tendance est similaire en ce qui concerne le passé *en institution d'aide à la jeunesse* (14.0% contre 10.3%) et *en établissement psychiatrique* (33.6% contre 31.2%). Ces interprétations doivent cependant être prises avec prudence étant donné le haut taux de réponses inconnues pour chacune des variables.

En termes de sources de revenus, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont moins susceptibles d'avoir un *revenu de remplacement* que les personnes qui ne sont pas dans cette situation

(54.2% contre 69.1%). Au contraire, elles sont plus susceptibles de n'avoir *pas de revenu* (39.3% contre 19.6%).

4.8.2 Caractéristiques de l'exclusion au logement

Parmi les raisons de la perte de sécurité du logement, le groupe des personnes en situation de sans-abrisme bas seuil déclare plus souvent être en insécurité de logement à cause d'*addiction* (27.1% contre 15.9%) et/ou d'une *immigration/exil* (28.0% contre 9.3%).

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement depuis plus longtemps que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil. Ils sont moins souvent en instabilité de logement *depuis moins de trois mois* (11.2% contre 18.3%) et *depuis 4-11 mois* (12.1% contre 25.6%). En revanche, les proportions sont comparables en ce qui concerne la période *1-2 ans* (16.8% par rapport à 17.3%) et la période *plus de 2 ans* (29.0% contre 27.6%). On note cependant que la réponse est *inconnue* pour 30.8% des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil » et pour 9.0% des personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme « bas seuil ».

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont légèrement plus susceptibles d'avoir *un dossier actif auprès d'un CPAS* que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (83.1% contre 77.1%).

4.9 Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui séjournent chez des amis ou de la famille

Dans la nuit du 27 au 28 octobre 2022, 110 personnes ont été hébergées par leur famille, leurs amis ou des tiers faute d'une solution de logement personnelle. Ce groupe représente 27.0% de toutes les personnes dénombrées et constitue le plus grand groupe de l'ensemble des personnes dénombrées en termes de situation de logement. Nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui n'ont pas séjourné chez de la famille, des amis ou des tiers durant la nuit du 27 au 28 octobre 2022.

4.9.1 Quelques caractéristiques du profil

La part d'hommes qui séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers est comparable à celle des femmes qui séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers. Ainsi, 26.7% des hommes ont séjourné chez des amis, de la famille ou des tiers tandis que cela concerne 27.5% des femmes.

La proportion de *18-25 ans* qui séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers est comparable à celle qui n'y séjournent pas (18.2% contre 20.1%). On constate que 19.1% de ceux qui y séjournent ont *30-39 ans* contre 28.9% de ceux qui n'y séjournent pas. Au contraire, 34.5% des personnes qui séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers ont *40-49 ans* alors que cela ne concerne que 22.1% de ceux qui n'y séjournent pas.

Il existe également des différences pour la nationalité et le pays de naissance. Les personnes qui séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers sont plus susceptibles d'avoir la *nationalité belge* (75.5% des personnes qui séjournent avec la famille, les amis ou des tiers ont la nationalité belge contre 70.8% des personnes qui ne séjournent pas avec la famille, les amis ou des tiers). Les personnes qui séjournent chez la famille, les amis ou des tiers sont proportionnellement plus souvent *nées en Belgique* que les personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille (73.6% contre 68.1%).

En outre, des différences sont perceptibles dans la composition du ménage. Les personnes qui séjournent chez de la famille, des amis ou des tiers sont moins susceptibles d'être *isolé sans enfant* que les personnes qui ne séjournent pas chez de la famille, des amis ou des tiers (62.7% par rapport à 73.2%). 13.6% des personnes qui séjournent chez de la famille, des amis ou des tiers vivent *en couple sans enfant* tandis que 8.7% des personnes qui ne séjournent pas chez de la famille, des amis ou des tiers vivent *en couple sans enfant*. Les proportions des autres situations de ménage sont comparables.

Il existe également quelques différences dans la perception des problèmes de santé entre les deux groupes. Le groupe qui séjourne chez de la famille, des amis ou des tiers a moins souvent des *problèmes psychiques/psychiatriques* (20.9% contre 26.2%) mais plus souvent des *problèmes d'addiction* (40.0% contre 37.2%) que les personnes qui ne séjournent pas chez de la famille, des amis ou des tiers. Les proportions sont comparables en ce qui concerne le fait de n'avoir *aucun problème de santé* (23.6% contre 24.2%).

Les personnes séjournant chez de la famille, des amis ou des tiers sont légèrement plus susceptibles d'avoir séjourné *en prison* (28.2% contre 25.2%) et *en institution d'aide à la jeunesse* (14.5% contre 10.1%). Les proportions sont similaires en ce qui concerne le passé *en établissement psychiatrique* (31.8% et 31.9%).

Les personnes séjournant chez de la famille, des amis ou des tiers sont plus susceptibles de *ne pas avoir de revenu* que les personnes ne séjournant pas chez de la famille, des amis ou des tiers (29.1% contre 23.2%). En revanche, la proportion de personnes séjournant chez de la famille, des amis ou des tiers ayant un *revenu de remplacement* est inférieure à la proportion de personnes ne séjournant pas chez de la famille, des amis ou des tiers ayant un *revenu de remplacement* (57.3% contre 68.1%).

4.9.2 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

En ce qui concerne les raisons de la perte de la sécurité du logement, les personnes séjournant chez de la famille, des amis ou des tiers semblent plus susceptibles d'être en insécurité de logement à cause de *problèmes relationnels* (27.3% contre 21.8%) et/ou d'un *conflit avec la famille* (19.1% contre 15.1%) mais moins susceptibles de l'être en raison d'une *immigration/exil* (11.8% contre 15.1%).

Le groupe qui loge chez de la famille, des amis ou des tiers est moins souvent en instabilité de logement depuis *moins de trois mois* (10.0% contre 18.8%) mais plus souvent depuis *1-2 ans* (20.0% contre 16.1%) que le groupe qui ne séjourne pas chez de la famille, des amis ou des tiers. Elles sont également plus souvent en instabilité de logement *depuis plus de 2 ans* (34.5% contre 25.5%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne la durée *4-11 ans* (23.6% par rapport à 21.5%).

5 Le cas des Ukrainiens réfugiés en raison de la guerre russo-ukrainienne

A la suite de la guerre russo-ukrainienne, de nombreux Ukrainiens se sont réfugiés en Belgique pour échapper au conflit armé. Certains d'entre eux séjournent actuellement dans des dispositifs d'accueil recouverts par la typologie ETHOS Light et, de ce fait, ont été dénombrés lors du dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi réalisé en octobre 2022 à Tournai.

Etant donné qu'il s'agit de situations spécifiques, nous avons décidé de présenter les chiffres relatifs aux réfugiés ukrainiens dans une section à part. Ce faisant, nous assurons la comparabilité des différents

dénombrements réalisés tout en conservant ces informations relatives à des personnes se trouvant dans des situations catégorisées sous ETHOS Light.

Parmi les 433 questionnaires conservés, 25 concernent des réfugiés Ukrainiens (soit 5.8% du total des questionnaires conservés pour l'analyse). Les 408 autres ont été analysés précédemment.

Ces 25 personnes ont été repérées dans la base de données car :

- Elles ont la nationalité ukrainienne
- Elles sont en situation d'instabilité de logement depuis moins d'un an
- L'une des causes de l'origine de l'instabilité de logement est « Réfugié en raison de la guerre en Ukraine »

5.1 Situation de logement le 28 octobre 2022

1 réfugié ukrainien séjournait *en foyer d'hébergement* (4.0%) et 24 séjournèrent *chez des amis, de la famille ou des tiers* (96.0%).

5.2 Quelques caractéristiques du profil

Parmi les 25 réfugiés ukrainiens dénombrés, 6 sont des hommes (24.0%) et 19 sont des femmes (76.0%).

Toutes les catégories d'âge sont représentées sauf les 80+. On note que 4 ont *18-25 ans* (16.0%) et 3 ont *70-79 ans* (12.0%).

Ils ont tous un *titre de séjour temporaire* (25 personnes, 100.0%).

Ils perçoivent également tous un *revenu d'intégration (ou équivalent)* (25 personnes, 100.0%)

6 vivent *isolé sans enfant* (24.0%), 8 *isolé avec enfant(s)* (32.0%), 7 *en couple sans enfant* (28.0%) et 2 *en couple avec enfant(s)* (8.0%). 2 sont dans une autre situation de ménage (12.0%).

11 personnes ont *au moins un enfant directement concerné par leur situation de logement* et 11 n'en ont pas. Pour 3 personnes, cette information est *inconnue*.

23 personnes n'ont aucun problème de santé soit 92.0% du total des réfugiés ukrainiens dénombrés.

Aucun des réfugiés ukrainiens dénombrés n'a déjà séjourné *en prison* ou *en institution d'aide à la jeunesse*. On note également que 5 personnes ont déjà séjourné *en établissement psychiatrique* (20.0%).

Chapitre 4 Les résultats qualitatifs

Ce chapitre décrit les résultats qualitatifs du premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Tournai. Après avoir traité les premiers résultats quantitatifs, nous avons organisé une réunion à laquelle les différents travailleurs qui ont participé au dénombrement ont pu prendre part. Cette réunion, qui prenait la forme d'un groupe de discussion, a eu lieu le 15 décembre 2022 à Tournai. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Lors de cette réunion, les premiers résultats ont été présentés aux travailleurs présents et ceux-ci ont pu les commenter. Ensuite, un questionnaire anonyme a été transmis à l'ensemble des travailleurs afin de récolter des récits de cas spécifiques liés au sans-abrisme et à l'absence de chez-soi. Ce questionnaire a été rempli par 11 organisations différentes.

Dans ce chapitre, nous décrivons d'abord les résultats du groupe de discussion au cours duquel les participants ont donné leur avis sur certains résultats quantitatifs. Ensuite, nous examinons quelques récits de cas anonymes de situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi fournis par les organisations participant au dénombrement. Par le biais de ces récits de cas, nous souhaitons également montrer les histoires derrière les chiffres sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

Ce chapitre divise les personnes sans-abri et sans chez-soi en différents groupes sur la base de certaines caractéristiques (par exemple, les personnes qui vivent avec des enfants, les personnes issues de l'immigration, les personnes sans-abri depuis 2 ans, etc.). Cela nous permet de faire un focus sur quelques groupes. En réalité, ces caractéristiques se chevauchent parfois et ces groupes ne se distinguent pas les uns des autres. Ces combinaisons de caractéristiques révèlent également la complexité de la situation des personnes sans-abri et sans chez-soi. En d'autres termes, nous présentons quelques situations spécifiques, mais nous soulignons en même temps l'importance d'une perspective holistique et globale du phénomène.

1 Réflexions et récits de cas sur les résultats

1.1. Nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi

Certains travailleurs s'étonnent du nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées dans certaines formes de logement. Ainsi, à Tournai, il y a plus de personnes séjournant dans l'espace public qu'en hébergement d'urgence. Ce point interpelle certains travailleurs tout comme le nombre de personnes qui séjournent dans un logement non conventionnel. Ces dernières semblent représenter une part conséquente et invisible du problème selon des travailleurs.

1.2. Jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi

Bien que les travailleurs ne soient pas étonnés par l'âge du public, certains travailleurs pointent une augmentation de la part des jeunes en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi. La part de mineurs est également en augmentation selon certains travailleurs.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de jeunes adultes sans-abri.

- A. *C'est une jeune femme de 24 ans, sous méthadone et qui a un gros passé de consommation avec son 1er petit copain qui l'a fait plonger dans l'univers de la drogue dure (elle avait 13-14 ans). Maintenant, elle a un nouveau compagnon depuis 3 ans et ils ont un enfant ensemble. Madame est encore très fragile mais collabore pour que nous puissions l'aider au mieux.*
- B. *C'est un jeune homme en parcours migratoire. Il a 22 ans, il est éthiopien et survit dans un camp à la sortie de la ville. Il est en Belgique depuis deux ans, a introduit une demande de protection internationale en Italie il y a quelques années alors qu'il était mineur mais la protection dont il bénéficiait a pris fin à son dix-huitième anniversaire. Il est resté quelques temps en Italie mais le climat raciste qui y régnait l'a poussé à quitter le pays et à continuer sa route.*

Il est arrivé à dans notre ville il y a quelques mois. Il tente maintenant de rejoindre l'Angleterre en montant dans des camions frigo car il n'a pas la possibilité de rejoindre son objectif de manière légale. Une demande de protection internationale en Belgique n'est pas une option pour lui car sa demande serait automatiquement renvoyée en Italie, qui est normalement responsable de sa protection au titre du règlement Dublin comme premier pays d'entrée dans l'UE, ou bien prendrait automatiquement plus de 18 mois car il est sans abri et que les dernières réglementations belges imposent 18 mois de période « Dublin » pour les personnes SDF. Il est jeune et veut construire sa famille et son avenir, il ne peut pas se permettre d'attendre encore 18 mois.

Il souffre de différents problèmes de santé, dont quelques blessures suite à une chute sur le camp où il vit. Il a pu bénéficier du suivi médical via le réseau d'associations.

- C. *Monsieur a aujourd'hui 23 ans et a fait tout un périple à partir de la Palestine, jusqu'en Belgique afin d'y effectuer une demande de protection internationale. Monsieur n'a pas reçu de désignation de centre d'accueil pour demandeur de protection internationale. Au cours de sa procédure, Monsieur a été hébergé chez de la famille, chez des amis, chez des connaissances. Aujourd'hui, Monsieur a reçu une réponse favorable à sa demande de protection internationale mais est toujours en quête de logement.*

1.3. Femmes sans-abri et sans chez-soi

Des travailleurs expliquent que les femmes semblent être de plus en plus nombreuses à être en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi. Les travailleurs s'interrogent sur l'explication à donner à cette potentielle augmentation : s'agit-il d'une évolution du phénomène ou sont-elles davantage visibles ?

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de femmes sans-abri.

- A. *L. est âgée de 35 ans lorsque nous la rencontrons pour la 1e fois. Nous la croisons au sein de la structure d'accueil de jour et, via les éducateurs, nous apprenons qu'elle est en rue à Tournai depuis la semaine passée.*

Dans le premier contact, nous nous présentons à L. comme des travailleurs infirmiers et nous l'informons que nous faisons toutes les semaines une permanence au sein de notre structure. L. nous salue courtoisement. Au fur et à mesure des permanences, nous observons qu'elle déambule à proximité de l'infirmerie, nous observant de loin... Nous lui proposons à diverses

reprises de venir se poser dans notre local mais, systématiquement, elle décline poliment notre invitation.

En dehors des permanences à l'accueil de jour, notre service croise régulièrement L. en rue durant les maraudes. Nous observons qu'elle est souvent seule, rarement aux mêmes endroits, s'évadant dans ses pensées. Son état nous inquiète, elle se dégrade physiquement et psychiquement. Cependant, elle ne formule toujours aucune demande. Nous apprenons qu'elle passe également régulièrement par la permanence des éducateurs de rue. Elle s'y pose peu, y prend juste un café, un ticket restaurant et retourne rapidement dans les rues ; en errance.

Après quelques mois d'observation, et lors d'une de nos permanences, L. désire nous rencontrer. Elle profitera de notre présence pour nous faire part de ses difficultés respiratoires. Une demande émerge ...

L. restera une bonne demi-heure lors de cet entretien, elle s'installera et nous expliquera son histoire de vie, ses difficultés quotidiennes, sa tristesse de l'absence de contact avec son enfant. Cette capacité à verbaliser nous étonne, nous la laissons venir petit à petit et nous percevons qu'un lien se tisse. En fin d'entrevue, L. nous livre également, juste devant la porte, qu'elle consomme quotidiennement de l'héroïne et que cela a augmenté depuis son arrivée dans notre ville.

Nous lui proposons, juste avant qu'elle ne parte, que nous pourrions faire lien avec un médecin pour envisager un traitement, une prise en charge. Nous la laissons alors dormir sur cette proposition.

Les deux semaines qui suivront, nous continuerons à voir L. régulièrement. Elle nous énonce son désir d'amorcer un travail avec un médecin prescripteur, nous échangeons nos numéros et nous lui expliquons où elle peut nous trouver. Une réelle accroche naît... Nous fixerons alors un rendez-vous avec elle à la Maison Médicale.

L. sera présente au lieu de rendez-vous. A sa demande, nous l'accompagnons physiquement jusqu'au médecin. Lors de la consultation, nous nous apercevons rapidement que L. n'est plus en ordre d'assurabilité. Nous lui faisons part de la difficulté à débiter un TSO [cf. Traitement de Substitution aux Opiacés] dans ces conditions, et nous lui proposons de profiter de la présence de l'AS dans les locaux. Le réseau de L. se crée...

Le travail amorcé avec le réseau se poursuivra de façon autonome par L. Elle rencontrera régulièrement l'AS et le médecin. Elle viendra nous faire état des lieux quand elle nous croise. Nous sentons alors qu'elle met beaucoup d'importance à entretenir le lien avec notre service. Elle nous nommera, avec ambivalence, son désir d'être hébergée dans une maison d'accueil. Après quelques semaines, L. trouve une place dans une de ces maisons.

Elle se sera installée quelques mois à la MA, profitant de se remettre en ordre administrativement. Elle tente de prendre de la distance avec sa consommation mais après avoir errer dans les rues pendant plusieurs mois, cela reste compliqué. Elle a profité de son séjour en maison d'accueil mais continue son errance dans les rues.

- B. M. a 25 ans, elle est éthiopienne, et survit sur un camp à la sortie de Tournai. Elle est accompagnée de son compagnon (ils ne sont pas mariés) elle désire rejoindre l'Angleterre où sa

sœur réside pour y vivre. Son compagnon et elle ont quitté l'Ethiopie car son compagnon devait rejoindre l'armée. Elle a connu l'enfer des camps libyen, a traversé la méditerranée et tente depuis deux ans depuis la Belgique de rejoindre l'Angleterre. Elle nous confie avoir de la chance de ne pas être seule, que son compagnon, respecté par le groupe, la protège et qu'elle évite ainsi les agressions en Belgique, dont sont régulièrement les cibles les femmes qu'elles a pu croiser sur la route. Elle explique que ce qu'elle aime à l'association, c'est qu'elle peut facilement avoir accès à ce dont elle a besoin pour survivre, et qu'elle a souvent manqué de matériel dans son parcours migratoire, notamment ce qui concerne ses menstruations : protections hygiéniques, anti-douleurs, espace de repos. Cela a parfois eu un impact considérable sur sa santé.

- C. *Une patiente venait à l'hôpital pour un suivi de maladie rare : elle a perdu son emploi, son compagnon l'a quitté, elle n'a plus pu payer ses frais médicaux combinés à ses charges (logement). Elle se retrouve à vivre dans une caravane et dort parfois chez des amis.*

1.4. Personnes en situation de sans-abrisme depuis au moins deux ans

Des travailleurs indiquent que la durée depuis laquelle la personne est en situation de sans-abrisme est un élément qui permet de distinguer certains profils. Ainsi, le public en situation de sans-abrisme depuis 3 mois ne serait pas le même que celui qui l'est depuis au moins deux ans.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes sans-abri depuis au moins deux ans.

- A. *Madame est née sur l'île Maurice. Elle est la benjamine d'une fratrie de cinq enfants, trois sœurs (vivants toujours sur l'île Maurice) et un frère (travaillant en France). Elle a vécu chez son oncle et sa tante jusqu'à ses 14 ans car ils avaient perdu (décès) une fille et c'était une façon pour eux d'avoir tout de même une fille.*

Toujours à 14 ans, elle arrête l'école technique et celle-ci l'oriente vers des cours du soir pendant 2 ans, en stylisme (sa mère n'est pas vraiment d'accord) et en dactylographie où on la dit douée. À l'âge de 16 ans, elle travaille dans un cabinet d'avocats où elle rédige les courriers, les notes jusqu'à ses 17-18 ans.

Par tradition, à 19 ans elle se marie à un jeune homme de l'entourage familial qui lui a demandé sa main et cette union durera 4 mois suite à des querelles familiales. Après cette séparation, elle travaille dans l'entreprise (vêtements/chaussures) de sa mère en indépendant, et aime sortir, s'amuser et faire du sport (de la gymnastique depuis ses 16 ans) parallèlement à son travail avec sa mère.

En 1990, à 23 ans, elle fait la rencontre d'un DJ plus jeune avec qui elle entame une histoire d'amour qui prend fin lors du décès de celui-ci dans un accident de moto deux ans plus tard en 1992. La même année son père décède également. Ses parents étaient séparés suite au départ de son père pour l'Angleterre où il avait repris des études d'avocats après avoir travaillé comme professeur de Français dans une école privée de l'île Maurice mais ils demeuraient en bon terme.

Après cela, une amie de Madame la met en contact avec un homme de 44 ans vivant en Belgique en vue d'un mariage arrangé. Après un échange de correspondance et d'appels entre l'homme et le beau-frère ainsi que la mère de Madame, celle-ci part pour la Belgique en 1993 malgré la

désapprobation de sa mère (elle décrit sa mère comme ayant une « mentalité moderne » et donc contre les mariages arrangés). Madame est la 4^{ème} épouse de l'homme et le mariage durera de 1993 à 2013. Durant cette union, la relation entre eux est compliquée et Madame subit des violences physiques (coups et brûlures) ainsi que des menaces dans le cas où elle voudrait s'en aller. Pendant cette période, elle travaille en distribuant les journaux à son compte. En 2013, son mari l'accuse de coups et blessures et elle est donc incarcérée deux mois en prison pour juger de sa dangerosité pendant que lui est hospitalisé. Une fois que l'homme a atteint l'âge de la pension, il est parti en home et a mis en vente la maison qu'ils habitaient depuis 2011. À sa sortie de prison, Madame alterne entre la rue et des nuits à l'hôtel, elle va passer 2-3 jours dans une maison d'accueil et 2 jours dans une autre maison d'accueil dans une autre ville. Ensuite son frère va venir la chercher pour l'emmener avec lui en France pendant 1 mois où elle sera bénévole à la Croix Rouge grâce à lui.

Après ce mois en France, elle récupère les clefs et va pouvoir retourner dans sa maison où elle restera jusqu'à ce que celle-ci soit vendue fin 2016. Une nouvelle fois sans logement, Madame entre dans une maison de vie communautaire le 01 janvier 2017.

- B. Monsieur vit dans son logement avec son fils. Il y a 7 ans, il a un grave accident de voiture et se retrouve à devoir prendre des anti-douleurs puissants. Il devient dépendant à la morphine et progressivement tombe dans la consommation de stupéfiants et d'alcool. Il perd la garde de son fils, son logement et s'enchaînent ensuite des passages en prison, des rentrées en cure, en maison d'accueil, etc.

1.5. Familles nombreuses

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de famille nombreuses en situation de sans-abrisme.

- A. C'est une famille composée d'un homme, d'une femme et de leurs 3 enfants. La dame perd son logement suite à l'incarcération de son mari. Elle a des problèmes de consommation d'alcool et de drogue. Le suivi scolaire des deux plus grands (10 et 15 ans) devient compliqué. Mme a du mal avec les règles, et trouve toutes les excuses possibles pour éviter les RDVs, même les RDVs médicaux importants (son aîné a déclenché l'épilepsie). Idem pour la plus jeune (2.5 ans), elle est soi-disant souvent malade la nuit, donc, ne va pas à l'école régulièrement. Elle cherche un logement pour partir au plus vite.

1.6. Raisons de la perte de logement

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations liées à la perte du logement par les personnes.

- A. S. est actuellement en maison d'accueil. Il fait plusieurs passages à la rue sur une quinzaine d'années suite à différents événements. Il se retrouve une première fois à la rue à cause d'une séparation conjugale. Il décide de quitter le logement pour la rue. Il se fait ensuite héberger chez son papa qui décèdera quelques mois plus tard. Il pourra continuer d'occuper la maison durant quelques mois mais devra la quitter suite à la vente de celle-ci. Il se retrouve à nouveau dans une situation compliquée et oscille entre la rue et les maisons d'accueil durant plusieurs années. Il trouve ensuite un logement qu'il devra quitter quelques années plus tard, un arrêté d'inhabitabilité étant cette fois-ci la cause de sa situation. Après un court passage en rue, il

retrouve à nouveau un logement qu'il quittera à nouveau quelques années plus tard suite à des conflits de voisinages avec des voisins peu respectueux.

Enfin, après ce nouveau passage en rue, il décide d'intégrer le projet Housing First pour l'aider dans sa situation. Il est actuellement dans l'attente d'un logement mais celui-ci se fait attendre, en cause : de faibles revenus et de nombreuses dettes. Après avoir tenté de rejoindre l'Angleterre par bateau depuis Calais pendant 2 ans, S. a introduit une demande de protection internationale en Belgique à l'été 2022, suite à différentes rencontres avec des avocats. Il aurait dû obtenir une place dans un centre d'accueil pour demandeurs de protection internationale en Belgique mais faute de place, il a vécu dans les rues de Bruxelles. La tension étant trop grande, il a décidé de rejoindre une plus petite ville sur base d'un conseil d'un ami et devient SDF.

En décembre, la Belgique lui a accordé l'asile, sans solution d'hébergement toujours, il est hébergé par une famille solidaire en attendant d'avoir une place dans une maison d'accueil et de pouvoir s'installer durablement en Belgique, trouver un emploi, etc.

- B. C'est un patient en couple qui est séropositif. Il vivait avec son compagnon en France : le couple avait la CMU [cf. carte médicale urgente] mais difficultés avec voisinage en HLM. La mère du patient ayant des soucis de santé, le couple est venu en Belgique pour s'en occuper. Cependant, la mère du patient n'a plus eu la possibilité de les héberger : le couple s'est retrouvé à la rue. Ils attendent un logement chez un particulier et la marraine de monsieur accepte de les héberger provisoirement. Il y a beaucoup d'incertitude s'ils n'obtiennent pas leur logement.*
- C. L'histoire d'une jeune fille de 22ans qui, à l'âge de 15 ans, a été mise dehors de chez elle (maman alcoolique consommatrice) et a ainsi connu le placement en institution. Durant cette période de placement, elle a commencé à boire, est tombée amoureuse d'un gars plus âgé et s'est installé chez lui. Elle est tombée enceinte et l'enfant a été placé. Le logement insalubre dans lequel elle vivait a été vendu et elle a été mise dehors. Dépassée par sa situation et son alcoolisme, elle a perdu son revenu d'intégration. Elle est actuellement en tente sans revenu et alcoolique.*
- D. L'histoire de Monsieur a commencé suite à une rupture amoureuse. De fait, suite à cette rupture, Monsieur a perdu l'un des rares repère qu'il avait et qui le maintenait « à flot ». Monsieur rencontrait déjà des problèmes de consommation qu'il trainait depuis ses 16 ans. Cette consommation qu'il qualifiait de « festive » a démarré lors de cette séparation, même s'il lui arrivait parfois « d'exagérer » en soirée, une consommation quotidienne de cocaïne s'est installée rapidement pour finalement devenir récurrente et problématique.*

Suite à ces problèmes de consommation, les problèmes financiers ont suivi. De fait, il n'arrivait plus à assumer son travail en tant que cuisinier et n'arrivait donc plus à payer son loyer ainsi que ses factures. Cette situation a engendré la perte de son appartement, de son travail ainsi que les liens familiaux qu'il préservait avec sa mère et sa sœur.

Il a donc dormi chez des amis tout en alternant les nuits à l'abri de nuit. Finalement, il a entamé une cure dans un centre et a ensuite enchaîné une cure à l'hôpital. Il est ressorti sevré à la cocaïne mais l'alcool a pris le dessus.

Ici, Mr essaie de reprendre le dessus sur sa vie et depuis peu, Mr se fait aider pour un sevrage alcool. Dernièrement il a récupéré un appartement et la prochaine étape serait soit de changer de ville afin de faire un trait sur son « ancienne vie » ou d'au moins récupérer un travail dans la cuisine. Afin d'y arriver, il se fait suivre médicalement pour ce sevrage, participe à des groupes de parole et n'hésite pas à faire appel à de multiples thérapeutes pour son suivi psychosocial.

1.7. Personnes sans-abri issues de l'immigration

Certains travailleurs pointent qu'une part importante de personnes sans-abri ou sans chez-soi dénombrées à Tournai sont étrangères ou d'origine étrangère, ce qui va dans le sens de constats déjà posés au quotidien. Pour ceux-ci, un accompagnement spécifique est nécessaire à Tournai pour les personnes sans titre de séjour tout comme une prise en compte des besoins particuliers des personnes liées à la migration.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes qui sont issues de l'immigration.

- A. *Un jeune homme d'une vingtaine d'années, avait un titre de séjour temporaire (visa étudiant). Dès la fin de ses études, Monsieur a reçu un ordre de quitter le territoire. Sa seule solution était de trouver un emploi (séjour via le permis unique). Monsieur a trouvé une solution temporaire d'abri dans un Kot étudiant.*
- B. *Un Monsieur d'une quarantaine d'année d'origine marocaine a eu un titre de séjour en Espagne. Monsieur et sa famille souhaitaient s'installer en Belgique. Monsieur est venu seul pour d'abord trouver un emploi. Il n'avait pas reçu l'information en amont qu'il n'aurait pas de manière automatique le droit de séjourner en Belgique. Sa seule possibilité est de recourir au permis unique afin de séjourner légalement sur le territoire. Monsieur vit dans la rue en quête d'employeur acceptant d'introduire une demande de permis unique à la Région wallonne.*

1.8. Personnes qui ont différentes solutions de logement

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes qui ont différentes solutions de logement.

- A. *C'est un homme proche de la cinquantaine, originaire de Tournai. Il demande à poser sa candidature car il est sans domicile. Il a un long parcours d'internement (+/- 15 ans) et plusieurs hospitalisations en hôpital psychiatrique. Il a été exclu de la dernière institution dans laquelle il se trouvait pour consommation d'alcool et a été hébergé quelques temps chez une connaissance du côté [village à proximité]. Il s'est ensuite installé provisoirement chez sa maman qui bénéficie d'un logement social. Il pourrait s'y domicilier, mais ne le souhaite pas car verrait, entre autres, ses revenus diminuer. Bien connu du réseau, il a beaucoup de ressources. Il pourrait tout à fait se prendre en charge dans son propre logement avec un réseau autour de lui mais les démarches sont longues et les logements correspondants à sa situation sont difficiles à trouver.*
- B. *Madame D. est à la rue depuis 3 ans. Auparavant, elle habitait un appartement mais qui sera squatté et utilisé pour du House Deal. Elle finira finalement par se retrouver dehors à cause de l'incendie de son logement. Elle oscillera entre l'abri de nuit, la prison, son papa et chez des amis. Au moment d'intégrer le projet Housing First, elle est en tente depuis plusieurs mois avec un ami (ils étaient auparavant dans un manoir inhabité qui sera condamné). Ils ont pu tisser des*

relations avec les personnes habitant non loin de leur lieu de squat pour les rassurer. La police fait de temps à autre des passages mais ne leur dira pas grand-chose à part de gérer leurs déchets. Même si la tente leur apporte un abri relatif, les difficultés liées à celle-ci ne sont pas négligeables : nuisibles (rats et insectes), humidité, pluie, éloigné de la ville, chaleur en été et froideur en hiver, difficulté à organiser l'espace, conditions de vie compliquées, problème de santé, insécurité. Aujourd'hui, Madame est en logement depuis quelques semaines.

- C. Monsieur D. revient d'un voyage de plusieurs mois où il a pu voyager et travailler. A son retour en Belgique, il continue d'effectuer un travail ambulancier et squatte à gauche, à droite pendant plusieurs années. Il est actuellement « logé » par son employeur dans une caravane. Monsieur D. travaille dans des foires et est en mouvance entre 2 et 3 semaines par mois. Cependant, ce mode de vie ne lui convient plus totalement et il souhaiterait retrouver un pied à terre. Les démarches administratives lui font peur et il n'arrive pas à respecter les délais donnés (perte d'adresse de référence, perte du compte en banque, perte de sa mutuelle, ...)*
- D. La situation présentée concerne un monsieur âgé dans la cinquantaine, qui a connu l'enfermement soit en prison soit en défense sociale pendant plus de 20 ans. Pour pouvoir sortir, il a dû trouver une adresse. La solution qu'il a trouvée a été de se domicilier chez une connaissance. Cette relation est compliquée, la personne qui l'héberge vit un problème d'addiction avec l'alcool, ce qui amène pas mal de tension. Monsieur se retrouve régulièrement mis dehors. De part cette domiciliation monsieur ne peut prétendre qu'à un revenu SPF Handicap au taux cohabitant (400 euros) ce qui ne lui permet pas de payer la caution ni même un premier loyer. Comme il a une adresse, il ne peut prétendre à une adresse de référence qui pourrait lui donner accès à un revenu plein. De par son parcours d'enfermement, Monsieur ne peut envisager de vivre en collectivité et donc le passage en maison d'accueil n'est pas envisageable. A cette situation administrative compliquée s'ajoute un souci d'addiction aux stupéfiants ainsi que certains troubles mentaux.*

1.9. Personnes âgées sans-abri (+60 ans)

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes qui ont différentes solutions de logement.

- A. Monsieur J, de presque 70 ans, suivi par avocat, a perdu son logement et ne sait plus se gérer seul. Il est inscrit en maison de repos, ou il va rentrer bientôt.*
- B. Mr est arrivé aux urgences, venait de France et souhaitait se rendre en Belgique pour trouver du travail au noir. Il a presque 70 ans et est Roumain. Il vivait en France sans statut légal et dit n'avoir aucun revenu et aucune couverture de santé (sécurité sociale) ni de famille. Il a des problèmes de santé chroniques : n'a plus de traitement et dit se débrouiller pour dormir.*

2 Réflexions sur la méthode scientifique de dénombrement

Les travailleurs qui ont participé au dénombrement ont eu l'occasion de donner leur avis sur la méthode et le processus du dénombrement lors de la séance de la réunion du 15 décembre 2022 visant à rendre compte des premiers résultats obtenus mais également par mail et via le questionnaire de récits de cas. La majorité d'entre eux a éprouvé un avis positif sur la façon dont le dénombrement s'est déroulé et sur l'intérêt d'une telle démarche. Certains travailleurs pointent particulièrement la collaboration riche et fructueuse entre l'équipe de recherche et les travailleurs du terrain. La grande place laissée aux travailleurs de terrain dans le déploiement du dénombrement et l'interprétation des résultats notamment a été positivement perçue. Dans ce sens, les résultats obtenus seraient nécessairement plus intéressants et pertinents pour les travailleurs.

L'organisation concrète du projet de dénombrement a été positivement perçue par les travailleurs et notamment la temporalité de celui-ci. Ainsi, la possibilité de pré-remplir les questionnaires en version papier quelques semaines auparavant et de pouvoir encoder jusqu'à trois semaines après le jour du dénombrement a été particulièrement appréciée. Certains travailleurs ont également souligné l'accompagnement important de la coordinatrice locale et de l'équipe de recherche tout au long du processus.

Les travailleurs ont également apprécié la manière de communiquer tout au long du processus, dans un contexte particulier où certaines décisions (notamment politiques) peuvent modifier la façon dont les personnes vont être dénombrées. Par exemple, un décret wallon de septembre 2022 indiquait que toutes les décisions judiciaires et administratives ordonnant une expulsion de domicile étaient suspendues du 1^{er} novembre 2022 au 15 mars 2023. Ce faisant, l'équipe de recherche a dû analyser la situation en collaboration avec la coordinatrice locale afin de communiquer efficacement sur le sujet auprès des travailleurs.

Des situations spécifiques rapportées par les travailleurs illustrent certaines difficultés rencontrées par ceux-ci lors de la récolte des informations auprès des personnes concernées. Par exemple, une personne qui est hospitalisée mais dont on ne connaît pas la date de sortie ou une personne qui est incarcérée en prison mais dont la date de libération n'est pas connue. Dans ces deux cas de figure rencontrés, il est compliqué pour le travailleur d'avoir accès à certaines informations et même de savoir si la personne doit être dénombrée ou non. Ces cas illustrent en tout cas la diversité des situations que le dénombrement peut couvrir.

Le processus de dénombrement a été positivement reçu par les différents acteurs qui ont pris part au projet. Les travailleurs ont notamment souligné la nécessité d'obtenir des chiffres sur le phénomène du sans-abrisme pour alimenter les réflexions et débats politiques sur le sujet mais également pour alimenter les dynamiques locales en matière de lutte contre le sans-abrisme. De plus, le projet a été salué pour la dynamique de collaboration entre services qui s'est mise en place tout au long du projet.

Chapitre 5 Conclusions

En octobre 2022, le premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi a eu lieu à Tournai. Cette méthode de dénombrement a été recommandée par l'étude MEHOBEL et a déjà été mobilisées lors de dénombrements effectués en 2020 à Louvain, dans la province du Limbourg, à Gand, à Liège et à Arlon ainsi qu'en 2021 à Charleroi, Namur, dans la région de Flandre du Sud-Ouest et dans la région de Vilvorde.

En pratique, les différents services participants de Tournai ont cartographié la population des personnes sans-abri dans la nuit du 27 au 28 octobre 2022. Pour ce faire, nous avons utilisé un court questionnaire afin de récolter des informations sur la situation de logement de la personne ainsi que certaines caractéristiques de son profil. Une fois les premiers résultats analysés, une réunion a été organisée pour les travailleurs au cours de laquelle les résultats ont fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part des services concernés.

Ce rapport décrit en détail les résultats du premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Tournai. Dans ce dernier chapitre, les résultats les plus marquants sont discutés et des conclusions sont formulées.

1 Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Tournai

Le 28 octobre 2022, les différents services ont dénombré 504 personnes à Tournai, soit 408 adultes et 96 enfants mineurs en situation de sans-abrisme. Le sans-abrisme est défini à l'aide de la typologie ETHOS Light qui est un instrument de mesure du sans-abrisme validé au niveau international. Cette typologie divise le phénomène du sans-abrisme en six catégories différentes. Une septième catégorie est ajoutée afin de couvrir d'autres situations.

La nuit du 27 au 28 octobre, il y avait 26 adultes et 1 enfant qui séjournaient dans l'espace public tandis que 18 adultes séjournaient en hébergement d'urgence. 100 adultes et 48 enfants séjournaient en foyer d'hébergement, c'est-à-dire un centre d'hébergement pour personne sans-abri ou logement temporaire. Il y avait également 42 adultes et 2 enfants qui logeaient dans une institution et qui y séjournaient plus longtemps que nécessaire en raison de l'absence de solution de logement ou qui ont dû quitter l'institution sans solution de logement dans les 30 jours suivant le jour du dénombrement. 83 adultes et 25 enfants séjournaient dans un logement non conventionnel (par exemple, un garage, une voiture, une tente, un squat). Il y avait également 110 adultes et 16 enfants séjournant temporairement chez des amis, de la famille ou des tiers. Enfin, la septième catégorie ajoutée par l'équipe de recherche reprend les personnes qui risquent d'être expulsées (en raison d'une décision judiciaire, d'une décision d'inhabitabilité/insalubrité ou d'un préavis écoulé). 7 adultes et 4 enfants étaient dans cette situation le 28 octobre. La catégorie la plus représentée parmi les adultes est celle des personnes séjournant temporairement chez des amis, de la famille ou des tiers. La catégorie la plus importante chez les enfants mineurs est celle des enfants séjournant en foyer d'hébergement. Pour 22 adultes, la situation de logement la nuit du 27 au 28 octobre 2022 est inconnue mais on sait que ces personnes étaient dans une situation de séjour recouverte par la typologie Ethos Light durant les 14 jours précédents.

Tableau 27. Situation de logement des personnes dénombrées à Tournai le 28 octobre 2022.

		Nombre d'adultes	%	Nombre d'enfants	%
1	Dans l'espace public	26	6.4%	1	1.0%
2	En hébergement d'urgence	18	4.4%	0	0.0%
3	En foyer d'hébergement	100	24.5%	48	50.0%
4	En institution	42	10.3%	2	2.1%
5	Dans un logement non conventionnel	83	20.3%	25	26.0%
6	Chez des amis ou de la famille	110	27.0%	16	16.7%
7	Sous menace d'expulsion	7	1.7%	4	4.2%
	Inconnu	22	5.4%	0	0.0%
	Total	408	100%	96	100%

2 Les caractéristiques du profil des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Tournai

Sur l'ensemble des adultes sans-abri dénombrés, 68% sont des hommes et 32% sont des femmes. Environ un adulte sur cinq a entre 18 et 25 ans et presque trois adultes sur quatre ont la nationalité belge. Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, deux sur cinq n'ont pas de document de séjour valide. 70% des adultes dénombrés sont isolés sans enfant, 11% sont isolés avec enfant(s) et 3% vivent en couple avec un ou plusieurs enfant(s). 38% des adultes dénombrés ont une addiction (présumée), 25% ont des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés) et 14% souffrent d'un problème physique chronique. 24% n'ont pas de problème de santé. Deux adultes sur trois perçoivent une allocation ou un revenu de remplacement tandis qu'un sur quatre ne perçoit aucun revenu. 26% des adultes ont un passé institutionnel en prison, 11% en institution d'aide à la jeunesse et 32% en établissement psychiatrique. 16% des adultes dénombrés sont en instabilité de logement depuis moins de trois mois et 28% le sont depuis plus de deux ans.

La littérature internationale met en évidence trois tendances différentes dans la population des personnes sans-abri : la féminisation, l'augmentation des personnes issues de l'immigration et l'augmentation du sans-abrisme familial. La population peut en fait être divisée entre les formes « classiques » et « nouvelles » du sans-abrisme. Les personnes sans-abri classiques sont celles qui souffrent d'une maladie mentale grave et/ou qui ont des problèmes de dépendance. Les nouvelles personnes sans-abri sont les familles et les personnes ayant un statut de séjour précaire.

Le dénombrement effectué à Tournai montre que les situations rattachées au phénomène du sans-abrisme sont variées. Les personnes dénombrées ont des profils différents mais des tendances peuvent être observées selon certains critères.

3 Quelques groupes spécifiques mis en évidence

Le dénombrement met en lumière certains groupes spécifiques. Il est cependant nécessaire d'être prudent lorsque l'analyse porte sur des caractéristiques particulières des personnes (comme l'âge, le genre ou la nationalité). En effet, le risque est qu'une telle catégorisation conduise à une stigmatisation par laquelle la personne est réduite à cette seule caractéristique. L'équipe de recherche préconise donc de toujours considérer la personne dans son ensemble et d'utiliser une perspective intersectionnelle. Cette perspective intersectionnelle ou pensée transversale est une approche qui se concentre sur la confluence de différentes formes d'exclusion et d'inégalité plutôt que de mettre l'accent sur une caractéristique spécifique.

Le premier groupe est celui des enfants mineurs. Ceux-ci ont été comptabilisés via leurs parents. 96 enfants ont été dénombrés et partageaient la situation de logement de leur parent. Un enfant séjournait dans l'espace public mais aucun en hébergement d'urgence. La moitié des enfants dénombrés séjournait en foyer d'hébergement (50%) et un quart dans un logement non conventionnel (26%).

Le deuxième groupe mis en avant est celui des femmes. Nous avons dénombré 131 femmes à Tournai (32% de tous les adultes dénombrés). Proportionnellement, elles séjournent plus en foyer d'hébergement que les hommes. Elles sont plus souvent isolées avec enfant(s) (27% contre 4%) et sont plus susceptibles d'avoir un enfant qui partage leur situation de logement (31% contre 3%). En ce qui concerne la santé, elles sont moins souvent aux prises avec des problèmes d'addiction (présumés) (32% par rapport à 40%) que les hommes dénombrés. Elles perçoivent plus souvent un revenu ou une allocation de remplacement par rapport aux hommes (74% par rapport à 61%). L'instabilité de logement est plus souvent due à la violence (intra-familiale) pour les femmes que pour les hommes (14.5% contre 5%). La proportion de femmes en instabilité de logement depuis moins d'un an est comparable à la proportion d'hommes en instabilité de logement depuis moins d'un an. Les femmes dénombrées ne sont pas significativement plus susceptibles que les hommes d'avoir un dossier actif auprès du CPAS de Tournai.

Une personne dénombrée sur cinq est un jeune adulte (nous avons dénombré 80 jeunes adultes). Ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir séjourné en foyer d'hébergement par rapport aux 26-80 ans (31% par rapport à 23%). Ils ont moins souvent la nationalité belge (55% contre 78%) et sont plus souvent citoyens hors-UE (35% contre 11%). Ces jeunes adultes ont moins souvent des problèmes d'addiction par rapport aux 26-80 ans (14% par rapport à 45%) ainsi que des problèmes psychiques/psychiatriques (13% contre 29%). Les jeunes adultes dénombrés ont moins souvent été en prison (6% contre 32%) par rapport aux 26-80 ans. Cependant, ils ont plus souvent été en institution d'aide à la jeunesse (18% par rapport à 10%). La majorité des jeunes adultes dénombrés ont un revenu de remplacement (54%). Un jeune adulte sur cinq est en instabilité de logement à cause d'un conflit avec la famille (26%) et presque un sur trois à cause d'une immigration/exil (31%). 10% des jeunes adultes sont en instabilité de logement depuis plus de deux ans.

Nous avons dénombré 101 personnes avec (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ce qui représente un quart des adultes dénombrés. Ces personnes séjournait plus souvent en foyer d'hébergement par rapport aux personnes qui n'ont pas ces problèmes (27% par rapport à 24%) et plus souvent en institution (17% par rapport à 8%). La grande majorité de ces personnes a la nationalité belge

(80%). Les personnes qui souffrent de problèmes psychiques/psychiatriques ont également plus souvent une problématique d'addiction (61% par rapport à 30%). Ce groupe a également plus souvent déjà été en prison, en institution d'aide à la jeunesse et en établissement psychiatrique par rapport au groupe de personnes qui n'ont pas ces problèmes. Les personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus souvent en instabilité de logement depuis plus de deux ans que les personnes qui n'ont pas ces problèmes (44% par rapport à 28 %).

Dans cette recherche, le groupe cible Housing First regroupe les personnes qui sont en instabilité de logement depuis plus de deux ans et qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et/ou de dépendance. Au total, 79 personnes appartiennent à ce groupe (19%). Ces personnes ont plus souvent séjourné dans l'espace public que les personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible Housing First (9% par rapport à 6%), dans un logement non conventionnel (25% par rapport à 19%) ou chez des amis, de la famille ou des tiers (33% par rapport à 26%). Ils ont plus souvent la nationalité belge (87% par rapport à 68%). Une personne sur deux du groupe cible Housing First a déjà été en prison.

Un autre groupe mis en avant est celui des personnes sans revenu. Nous avons dénombré 101 personnes qui n'ont pas de revenu soit 25% du total des adultes dénombrés. Ces personnes ont plus souvent séjourné en institution que les personnes avec un revenu (17% par rapport à 8%) et plus souvent dans un logement non conventionnel (31% par rapport à 17%). Un tiers des personnes sans revenu a la nationalité belge (36%) tandis que 84% des personnes avec un revenu ont la nationalité belge. Presque la moitié des personnes sans revenu indique que le fait d'avoir immigré est une des raisons de leur instabilité de logement (47%).

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont également été analysée comme un groupe. Celui-ci représente 66 personnes soit 16% du total des adultes dénombrés. Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont plus souvent séjourné en institution que les personnes qui ont un dossier actif (14% par rapport à 10%) ou dans un logement non conventionnel (23% par rapport à 20%). Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont plus souvent des problèmes psychiques/psychiatriques (32% par rapport à 22%). Elles sont plus souvent en instabilité de logement depuis moins de 3 mois par rapport aux personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS (20% par rapport à 16%).

Les personnes qui séjournent dans l'espace public, en hébergement d'urgence, des squats, des garages, des voitures ou des tentes sont considérées comme des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil ». Nous avons dénombré 107 personnes dans cette situation (26% du total des adultes dénombrés). 31% des hommes dénombrés sont en situation de sans-abrisme bas seuil tandis que 16% des femmes le sont. Ces personnes ont moins souvent la nationalité belge (59% contre 77%) et ont plus souvent des problèmes d'addiction que les personnes qui ne sont pas en situation bas seuil (52% par rapport à 33%). Elles ont plus souvent déjà séjourné en prison (35% par rapport à 23%) et sont plus susceptibles de ne pas avoir de revenu (39% par rapport à 20%). On note également que 11% des personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont en instabilité de logement depuis moins de trois mois alors que cela concerne 18% des autres personnes.

Le dernier groupe analysé est constitué des adultes dénombrés qui séjournent dans la famille et chez des amis. Cela représente 110 personnes soit 27% adultes dénombrés. Les personnes qui séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers ont moins souvent des problèmes psychiques/psychiatriques

(21% contre 26%). Elles ont moins souvent un revenu de remplacement (57% contre 68%). Ce groupe est plus souvent en instabilité de logement depuis plus de deux ans (35% par rapport à 26%). L'hébergement chez des amis, de la famille ou des tiers, comme les autres situations de logement identifiées dans cette recherche, est une situation à un moment donné. Il se peut donc que l'hébergement temporaire chez des amis, de la famille ou des tiers soit une solution provisoire après laquelle ces personnes retrouvent un logement stable, mais cela peut aussi faire partie d'une instabilité de logement plus durable.

Le croisement de certaines variables permet de complexifier l'analyse en faisant émerger certains groupes spécifiques. Le choix de porter l'analyse sur ces groupes s'est fait en relation avec le terrain et avec les premiers résultats obtenus qui font apparaître certaines tendances.

La mise en perspective des résultats avec des récits de cas spécifiques de situation de sans-abrisme permet d'approcher autrement le phénomène que par des chiffres. La partie qualitative de ce rapport illustre à nouveau la collaboration entre le terrain et l'équipe de recherche puisque les récits de cas ont été obtenus directement auprès des travailleurs ayant participé au dénombrement. Ces récits permettent de saisir certaines spécificités des résultats obtenus et donnent un autre aperçu de la réalité du sans-abrisme à Tournai.

4 Enseignements tirés d'un dénombrement réussi auprès de 33 organisations

Au total, 33 organisations et services ont participé au premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Tournai. Parmi ces 33 organisations, 31 d'entre-elles ont encodé des questionnaires et 2 ont participé au processus mais n'ont pas dû encoder de questionnaires. Ces organisations et services travaillent parfois directement avec les personnes sans-abri parce qu'elles constituent leur public. Cependant, d'autres organisations et services engagés dans le processus du dénombrement travaillent de manière plus générale avec les personnes vulnérables. Grâce à leur coopération, les résultats présentés dans ce rapport permettent de mieux cerner les caractéristiques de la population en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi tel que nous l'avons défini.

L'enthousiasme des travailleurs sociaux et des différentes personnes qui ont pris part de près ou de loin à ce dénombrement était grand et ce, dès le début du projet. La possibilité de coopérer entre les services pour encoder les questionnaires a été positivement perçue par les services tout comme la proposition d'étaler la charge de travail dans le temps en préremplissant certains questionnaires et en laissant trois semaines après le jour du comptage pour encoder les questionnaires. Rassurer les organisations et services en exposant clairement la méthodologie et en étant à l'écoute de leurs besoins constitue une des clés de l'adhésion des travailleurs et par conséquent de la réussite du dénombrement.

Le phénomène du sans-abrisme peut être conceptualisé sous la forme d'un iceberg. Souvent, seule la partie émergée de l'iceberg est visible et une grande partie du bloc de glace reste hors de vue. De façon similaire, une grande partie des situations liées au sans-abrisme peuvent être cachées. La méthode utilisée pour ce dénombrement permet de révéler une partie beaucoup plus importante de l'iceberg. Cependant, il est impossible de déterminer si l'iceberg entier est désormais visible. Etant donné qu'il s'agissait du premier dénombrement effectué à Tournai, les travailleurs ont dû apprendre et maîtriser une nouvelle méthode dans un délai relativement court. Bien que de nombreux services et organisations

ont participé au dénombrement, certains ne l'ont pas fait par manque de temps, en raison d'une charge de travail trop importante, etc. De plus, le cœur de cette méthode est de mobiliser les services qui sont en contact plus ou moins intensivement avec les personnes sans-abri afin de récolter les informations nécessaires à l'analyse. Cela signifie donc que les personnes qui ne sont pas en contact avec les services participant sont sous-représentées. Certains travailleurs pointaient également la difficulté de remplir entièrement le questionnaire pour certaines personnes pour lesquelles on dispose de très peu d'informations et/ou pour lesquelles la relation reste fragile. L'utilisation de la typologie ETHOS Light a été globalement approuvée par les travailleurs ce qui augmente la pertinence de cet outil méthodologique. La communication qui entoure cet outil a été affinée par les nombreux retours des travailleurs lors des différentes séances de formation.

En répétant ce type de dénombrement à intervalles réguliers, la méthode pourra être perfectionnée. La participation des services et la prise en compte de leurs questions et besoins spécifiques constituent les clés de voute de la réussite de ce type de projet. Ainsi, il est encore possible d'améliorer la qualité des résultats obtenus. Une répétition périodique du dénombrement, par exemple tous les deux ans, permettrait de suivre l'évolution des chiffres et des profils.

Enfin, le rôle du coordinateur ou de la coordinatrice local(e) dans ce dénombrement est central. Au-delà de sa connaissance du terrain, cette personne est une pierre angulaire du projet de par le lien qu'elle permet de faire entre le terrain et l'équipe de recherche. La coopération avec un institut de recherche indépendant est une condition préalable importante pour que le dénombrement soit réussi, notamment parce que les données n'étaient partagées qu'avec les chercheurs. Tous les services participants étaient suffisamment confiants vis-à-vis de l'équipe de recherche pour que l'anonymat des personnes dénombrées et la confidentialité des informations récoltées soient garanties.

Références

Agentschap Integratie en Inburgering (2020). Verblijfsrecht en asiel. Geraadpleegd via <https://www.agii.be/thema/vreemdelingenrecht-internationaal-privaatrecht/verblijfsrecht-uitwijzing-reizen/asiel-internationale-bescherming/verblijfsrecht-en-asiel>.

Benjaminsen, L. (2016). The variation in family background amongst young homeless shelter users in Denmark. *Journal of Youth Studies*, 1, 55-73. <https://doi.org/10.1080/13676261.2015.1048201>

Bramley, G., Fitzpatrick, S., Wood, J., Sosenko, F., Blenkinsopp, J., Littlewood, M., ... & Johnsen, S. (2019). Hard Edges Scotland: New conversations about severe and multiple disadvantage.

CIB (2019). CIB- Huurbarometer. https://www.flexmail.eu/dyn/tpl_attributes/user_documents/user_30565_documents/Persbericht/PB_CIB-Huurbarometer_voorjaar_2019.pdf

Coppens, E., Hermans, K. & Van Audenhove Ch. (2020). Wetenschappelijke evaluatie van de pilootprojecten “specifieke woonvormen voor jongvolwassenen met psychische problemen” en “aanklappende zorg voor zorgmijdende mensen met psychische problemen die sociaal huren”. Leuven: Steunpunt Welzijn Volksgezondheid en Gezin. (nog niet vrijgegeven).

Demaerschalk, E. & Hermans, K. (2020). Dak- en thuislozentelling Leuven. Leuven: LUCAS KU Leuven.

Demaerschalk, E., Italiano, P., Mondelaers, N., Steenssens, K., Schepers, W., Bircan, T., Nicaise, I., Van Regenmortel, T., Jacquemain, M., & Hermans, K. (2018). MEHOBEL - MEASURING HOMELESSNESS IN BELGIUM. 1-181.

Demaerschalk, E., Steenssens, K., Van Regenmortel, T., & Hermans, K. (2018). Dakloosheid geen exclusief stedelijk fenomeen. 1 op 13 OCMW cliënten heeft geen huis. <https://sociaal.net/achtergrond/dakloosheid-geen-exclusief-stedelijk-fenomeen/>

Fitzpatrick, S. Bramley, G., & Johnsen, S. (2012). Pathways into Multiple Exclusion Homelessness in Seven UK Cities. *Urban Studies*, 50(1), 148-168. <https://doi.org/10.1177/0042098012452329>

Johnson, G. & Mendes, P. (2014). Taking Control and ‘Moving On’: How Young People Turn around Problematic Transitions from Out-of-Home Care. *Social Work and Society*, 12(1).

Kinderrechtencommissariaat (2016). (n)Ergens kind aan huis. Dak- en thuisloosheid vanuit kindperspectief. Brussel: Kinderrechtencommissariaat.

Meys, E. & Hermans, K. (2014). Nulmeting dak- en thuisloosheid. Leuven: Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin.

MPHASIS (Mutual Progress on Homelessness through Advancing and Strengthening Information Systems) (2009) Final Technical Implementation Report. <http://www.trp.dundee.ac.uk/research/mphasis/>

Reidsma, M., Juchtmans, G. & De Cuyper, P. (2020). Woonwagenbewoners. Leuven: HIVA. (nog niet vrijgegeven)

Steenssens, K., Hausmann, T., Lamberts, M., Van Regenmortel, T. & Cortese, V. (2016). Aanpassing aan de leeflooncategorieën aan de hedendaagse samenleving. Een 'mixed method' verbeteronderzoek. Leuven: HIVA.

Van Menxel, G., Lescrauwaet, D., Parys, I. (2003). Verbinding verbroken: Thuisloosheid en Algemeen Welzijnswerk in Vlaanderen. Berchem: Steunpunt Algemeen Welzijnswerk.

Annexe 1 : Services et organisations qui ont dénombré

Aux Chênes de Mambré	Maison d'accueil et vie communautaire pour adultes et familles
Auxiliis	Abri de nuit
Braséro	Accueil de jour
Canal J	Service d'Action en Milieu Ouvert (AMO), accompagnement des jeunes de 0 à 18 ans et/ou leur famille
CHwapi	Centre Hospitalier de Wallonie Picarde
Citadelle	Service d'aide et de soins spécialisé en assuétudes
CPAS	Centre Public d'Action Social de Tournai
Croix-Rouge - Centre ADA	Centre d'Accueil pour Demandeur.se.s d'Asile
DAL Tournai	Collectif militant pour la défense du Droit Au Logement et Association de Promotion du Logement
Equipe mobile EMSI	Equipe Mobile de Soins Intensifs en santé mentale
Equipe mobile EMSA	Equipe Mobile de Soins Assertifs en santé mentale
Le Relais – Habitations Protégées du Hainaut	Hébergement et accompagnement pour patients souffrant de pathologies psychiatriques stabilisées
Housing First	Dispositif d'innovation sociale d'accompagnement et d'accès direct au logement pour personnes sans-abri qui cumulent problèmes de santé/assuétudes
Jeunes Organisés Combatifs	Organisation de jeunesse militante, antisexiste, antiraciste et anticapitaliste
La Consoude (CPAS)	Maison d'accueil pour femmes victimes de violences avec ou sans enfant(s)
Maison du Pichou	Association de distribution de colis alimentaires
Le Logis Tournaisien	Société de Logement de Service Public
Les Oliviers (CPAS)	Maison d'accueil pour jeunes adultes de 18 à 25 ans
L'Espérance	Maison d'accueil pour mères avec enfant(s) et/ou futures mères

L'Etape (Maison d'accueil)	Maison d'accueil pour adultes accompagnés ou non d'enfant(s).
L'Etape (Post-hébergement)	Service d'accompagnement en logement après un hébergement en maison d'accueil tournaisienne
Maison de l'Habitat (Ville de Tournai)	Service d'information et d'orientation en matière de logement, lieu regroupant plusieurs acteurs locaux du logement
Maison médicale Tournai	Centre médical pluridisciplinaire de proximité
Maison médicale Le Gué	Centre médical pluridisciplinaire de proximité
CRP Les Marronniers	Centre Régional Psychiatrique
Planning familial La Famille Heureuse	Service d'accueil, d'information et d'accompagnement pour toutes questions liées à la vie relationnelle, affective et sexuelle
Plateforme pour l'interculturalité à Tournai ASBL - Répit	Réseau d'associations et de citoyen.nes qui accompagne des personnes durant toutes les étapes de leur parcours migratoire, en favorisant la rencontre et l'interculturalité. Le Répit est le centre d'accueil de jour pour personnes exilées.
Pré-en-bulle	Service d'accompagnement périnatal et maison didactique
Prison de Tournai	Etablissement pénitencier
Relais Social Urbain de Tournai - Relais Santé	Service de soins infirmiers et de réorientation à destination des personnes précarisées
Service de Prévention Citoyenne – Département travailleurs de rue (Ville de Tournai)	Service de prévention de l'exclusion sociale, d'accompagnement et de réorientation des personnes précarisées
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges